



Évalué à 4 milliards USD par an,
le commerce légal des armes
légères et de petit calibre,
transité par de grands ports,
tels que le terminal à conteneurs
de Tanjong Pagar à Singapour.
(© Jonathan Drake/Reuters)

Les transferts:

POUR UNE VISION GLOBALE DU PROBLÈME

INTRODUCTION

Conformément à la méthode mise en place dans l'*Annuaire sur les armes légères 2004*, le présent chapitre effectue une mise à jour annuelle des informations sur le commerce légal¹ des armes légères et de petit calibre. Il étudie précisément les principaux exportateurs et importateurs déclarés, leurs partenaires commerciaux et les types d'armes légères échangées. Comme les années précédentes, notre connaissance du commerce reste partielle, et ce pour plusieurs raisons. Les informations sur les exportations et les importations de certains pays et de certains types d'armes légères sont encore limitées; elles sont parfois difficiles à interpréter, de sorte que de nombreuses contradictions subsistent; par ailleurs, les rapports sont publiés avec retard (bon nombre de calculs présentés dans ce chapitre reposent sur des informations de 2002). Le Baromètre de la transparence du commerce des armes légères, institué dans l'*Annuaire sur les armes légères 2004*, constitue dès lors un outil essentiel d'évaluation et de promotion de la transparence. Ce chapitre comprend une mise à jour du Baromètre, qui tient compte de l'évolution des exportations nationales d'armes légères déclarées en 2004.

Ce chapitre entreprend également une analyse plus systématique du commerce international illicite des armes légères, sur la base d'informations récentes sur les saisies douanières d'armes illicites. Si les informations disponibles permettent de tirer quelques conclusions initiales, il n'en reste pas moins que la plupart des Etats ne communiquent que très peu d'informations sur les saisies douanières d'armes légères illicites. Cette réticence est d'autant plus surprenante que les flux internationaux illicites sont au cœur des débats intergouvernementaux sur les armes légères.

Les conclusions principales de ce chapitre sont les suivantes:

- Selon les informations et les estimations disponibles, les plus grands exportateurs d'armes légères (ceux qui exportent des armes légères, y compris des pièces et des munitions d'une valeur supérieure à 100 millions USD par an) en 2002 – la dernière année pour laquelle nous disposons d'informations – étaient les Etats-Unis, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, la Belgique, la Fédération de Russie et la Chine.
- Les plus grands importateurs d'armes légères déclarés (en termes de valeur) en 2002 étaient les Etats-Unis, Chypre, l'Arabie saoudite et la Corée du Sud.
- Parmi les principaux exportateurs d'armes légères et de petit calibre, les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni font preuve de la plus grande transparence. Le pays le moins transparent étant Israël.
- Une plus grande transparence s'impose en particulier à l'égard des utilisateurs finaux des armes légères exportées et des transactions entre Etats. Par ailleurs, les rapports publiés par les Etats devraient distinguer plus clairement les armes légères et de petit calibre (ainsi que leurs munitions) des autres types d'armes et ces rapports devraient être communiqués dans de meilleurs délais.
- Les saisies douanières opérées en Europe et dans d'autres pays industrialisés entre 1999 et 2003 indiquent que le trafic d'armes légères le plus significatif s'opère sous la forme de transferts de faible ampleur.
- Les armes de poing représentent le type d'armes légères le plus couramment passé en contrebande de et vers ces pays.

LE COMMERCE MONDIAL LÉGAL DES ARMES LÉGÈRES: MISE À JOUR ANNUELLE

Ce chapitre met à jour les informations sur le commerce mondial légal des armes légères. Il étudie les principaux exportateurs et importateurs mondiaux, leurs partenaires commerciaux et les principaux produits échangés. Il comprend non seulement des informations sur les armes légères et de petit calibre, mais également sur leurs composants et accessoires² ainsi que sur les munitions d'armes de petit calibre (par opposition aux armes légères). L'analyse n'inclut pas les munitions d'armes légères en raison du nombre limité d'informations disponibles³. Il est également très probable que le commerce des armes légères et de petit calibre de type militaire soit sous-estimé en raison du peu de transparence dont font preuve de nombreux Etats et des formats de rapports confus pour certains types d'armes militaires.

Les chiffres présentés dans ce chapitre reposent sur les données douanières extraites de la base de données Comtrade des Nations unies, qui représente actuellement la source d'informations comparables la plus complète sur le commerce international des armes légères et de petit calibre (voir encadré 4.1). Selon la pratique établie, nous avons utilisé des statistiques croisées (c'est-à-dire que les déclarations d'importation des importateurs sont utilisées pour calculer les exportations des exportateurs et inversement) pour compléter les données sur ce commerce. Bien que, dans certains cas, les données douanières soient comparées à des chiffres issus des rapports nationaux sur les exportations d'armes établis par les gouvernements individuels, les calculs ne reposent sur des données douanières de la base de données Comtrade des Nations unies que pour assurer la comparabilité et éviter un double comptage. Les calculs sur lesquels ce chapitre se fonde sont ceux de l'Initiative norvégienne sur les transferts d'armes légères (NISAT)⁴. Tous les chiffres sont exprimés en valeurs plutôt qu'en quantités. Certes, les informations sur les quantités d'armes expédiées sont plus concrètes et plus simples à analyser, mais ces indications sont rares à l'heure actuelle, que ce soit dans les données douanières qui alimentent la base de données Comtrade ou dans les rapports nationaux sur les exportations d'armes.

La valeur déclarée de l'ensemble des exportations d'armes légères en 2002 figurant dans les données douanières de Comtrade s'élève environ à 2,1 milliards USD. Ce chiffre a peu évolué par rapport à 2001, bien que la nature incomplète des données rende hâtive toute conclusion relative à une hausse ou à une baisse. Il n'y a dès lors aucune raison de modifier notre estimation précédente de la valeur totale du commerce légal des armes légères, qui se chiffre à quelque **4 milliards USD** par an. Cette estimation repose sur l'hypothèse selon laquelle les chiffres actuels ne couvrent qu'environ la moitié de la valeur du commerce légal des armes légères. Comme nous l'avons noté plus haut, ce chiffre ne comprend que des informations restreintes sur les armes légères et de petit calibre de type militaire et ne tient aucunement compte des munitions d'armes légères en raison de problèmes de reporting et de transparence. En outre, le manque de transparence, dont font preuve quelques-uns des principaux pays producteurs et exportateurs, comme la Chine et la Fédération de Russie, réduit d'autant plus l'exactitude du chiffre basé sur les données douanières Comtrade.

Selon les données douanières et les estimations, les *plus grands exportateurs* (définis comme les pays exportant chaque année des armes légères pour une valeur minimale de 100 millions USD) en 2002 étaient les Etats-Unis, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, la Belgique, la Fédération de Russie et la Chine. Il s'agit des mêmes pays qu'en 2001. Selon ces mêmes données douanières, les *plus grands importateurs* (définis comme les pays important chaque année des armes légères pour une valeur minimale de 100 millions USD) pour 2002 étaient les Etats-Unis, Chypre, l'Arabie saoudite et la Corée du Sud. Là encore, les premières places sont restées relativement stables entre 2001 et 2002. Bon nombre des grands importateurs d'armes légères ne produisent guère ou pas d'armes légères et doivent donc s'approvisionner à l'étranger. En revanche, les Etats-Unis, qui bénéficient d'un très vaste marché intérieur, absorbent une grande partie de leur production nationale (voir Small Arms Survey 2004, p. 119-21) tout en important simultanément de grandes quantités d'armes.

La structure générale des échanges est également restée relativement stable entre 2001 et 2002. Peu d'Etats ont radicalement changé de fournisseurs et nombre d'entre eux exportent et/ou importent de et vers les mêmes pays en 2002 qu'en 2001. Les pays occidentaux commercent largement entre eux, même si ce modèle affiche quelques exceptions notables. Le commerce de munitions d'armes légères représente une bonne partie de l'ensemble du commerce d'armes légères et de petit calibre. Cette affirmation est d'autant plus frappante qu'il est très probable, comme nous

Le commerce de munitions d'armes légères représente une bonne partie de l'ensemble du commerce des armes légères et de petit calibre.

l'avons décrit ci-dessus, que la composante «munitions» du commerce soit sous-estimée, vu l'absence des munitions d'armes légères (pour une discussion plus détaillée sur les munitions, voir le chapitre 1).

Comme toujours, les données figurant dans les tableaux et ailleurs doivent être interprétées avec prudence. Les exportations et importations des Etats faisant preuve de moins de transparence sont très probablement sous-estimées. Nos efforts destinés à contourner ce problème pour les Etats considérés comme des acteurs particulièrement importants dans le commerce mondial des armes légères ne peuvent évidemment pas résoudre le problème de l'absence de transparence.

Encadré 4.1 Comprendre les données douanières de la base de données Comtrade des Nations unies

Les sources relatives au commerce légal des grands systèmes d'armes conventionnelles sont relativement peu abondantes. Les sources relatives au commerce des armes légères sont encore plus rares, vu que même les médias spécialisés font rarement état des transactions d'armes légères en raison de leur valeur monétaire comparativement faible et de l'importance stratégique limitée pour la plupart des Etats. Les chiffres sur le commerce des armes à feu destinées au marché civil ne sont pour ainsi dire jamais cités dans la presse.

Les rapports nationaux sur les exportations d'armes fournissent parfois des informations détaillées et utiles sur les exportations d'armes légères (voir tableau 4.3); toutefois, la quantité de données communiquées varie considérablement et les renseignements fournis ne sont pas toujours comparables entre les pays. Comme mentionné dans les éditions précédentes de *l'Annuaire sur les armes légères*, Comtrade ou la base de données de statistiques des Nations unies sur le commerce des marchandises du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies/Division statistique des Nations unies, représente la source la plus complète d'informations comparables sur le commerce international des armes légères et de petit calibre.

Chaque année, entre 120 et 140 pays et régions, qui représentent ensemble plus de 90% du commerce mondial, communiquent à Comtrade des informations commerciales complètes, détaillées par produit et par pays⁵. Ces informations sont subdivisées en près de 100 chapitres de ce qu'on appelle le Système harmonisé (SH), qui couvrent ensemble la plupart des types de marchandises, des animaux vivants aux produits pharmaceutiques. Chaque article individuel d'un chapitre présente un code douanier spécifique (normalement de 6 chiffres). Les «Armes et munitions; pièces et accessoires» constituent le chapitre 93 du SH. Certains articles du chapitre 93 recouvrent différents types d'armes légères, contrairement à d'autres. C'est pourquoi, dans ses calculs relatifs au commerce annuel des armes légères et de petit calibre, le NISAT utilise certains codes du chapitre 93 et ne tient pas compte du chapitre dans sa totalité⁶.

Le SH fait l'objet d'une révision régulière. Lors de la dernière révision (SH2002), les Etats ont fourni des informations plus détaillées sur les armes militaires en particulier. Bien qu'il améliore notre compréhension du commerce des armes légères, le système reste imparfait, en particulier concernant certains types d'armes militaires, comme les mortiers et les munitions d'armes légères. Différents Etats continuent d'établir leurs rapports sur la base du système précédent (SH1996).

Les données communiquées à Comtrade sont mises à jour en permanence. Certains Etats actualisent leurs données commerciales plusieurs fois par an, d'autres une fois par an. Les Etats peuvent corriger les informations communiquées après les avoir transmises. Cela signifie qu'un temps considérable peut s'écouler avant que des données consolidées soient disponibles pour un grand nombre de pays. Si les rapports reposent généralement sur les déclarations douanières, celles-ci sont parfois complétées par d'autres sources, telles que des déclarations Intrastat (fournies par les pays européens et qui enregistrent le commerce intra-communautaire), les factures et les statistiques d'entreprises. Un peu moins de la moitié des Etats qui fournissent des rapports utilisent ces sources complémentaires (CCI, 2003b).

Bien que «en comparaison de la plupart des autres données économiques ... les statistiques sur le commerce des matières premières tendent à être relativement fiables, vu qu'elles sont dérivées des contrôles douaniers», les statistiques Comtrade ne sont pas infaillibles (CCI, 2003a). L'un des problèmes que Comtrade partage avec pratiquement tous les types de rapports établis par les Etats est celui de la couverture: tous les Etats ne fournissent pas des données. Les pays à faibles revenus (et en particulier les pays les moins développés, PMD) ne transmettent pas de rapports réguliers à Comtrade (CCI, n.d.), ce qui limite la possibilité de dresser un tableau complet et précis du commerce des marchandises, et en l'occurrence du commerce des armes légères. La couverture représente un problème plus aigu pour le commerce des armes légères que pour le commerce des marchandises en général, vu que certains Etats qui rendent compte à Comtrade ont choisi de dissimuler une partie ou la totalité de leurs données commerciales relatives aux armes légères. Pour 2002, près de 105 Etats et territoires ont fourni à Comtrade des informations succinctes sur leur commerce des armes légères. Peu d'Etats communiquent des informations sur l'ensemble des codes douaniers pertinents; en général, les catégories d'armes militaires sont gardées confidentielles. Mais malgré ces restrictions, Comtrade reste la source d'informations la plus complète à ce jour.



Des visiteurs examinent des armes à l'occasion d'un salon commercial à Dortmund, Allemagne, en janvier 2005. Les médias publient rarement des chiffres relatifs au commerce des armes à feu civiles.

© Oliver Stralamm/AFP/Getty Images

Encadré 4.1 Comprendre les données douanières de la base de données Comtrade des Nations unies (suite)

La différence entre les rapports des exportateurs et des importateurs constitue le point le plus controversé. Ce manque de cohérence entrave également d'autres mécanismes de transparence, tels que le Registre des armes conventionnelles des Nations unies (Wezeman, 2003, p. 11). Seules quelques-unes des raisons éventuelles qui expliquent ces divergences dans Comtrade sont mentionnées ici. Les fluctuations des taux de change sont l'une de ces raisons (en général, les autorités douanières enregistrent la valeur des marchandises dans la devise locale). Les écarts peuvent également provenir des différences dans la couverture du rapport. Par exemple, dans certains pays, le rapport englobe les marchandises retournées (pour réparation, remise à neuf, etc.). Trois Etats sur dix qui établissent un rapport ajoutent le commerce en transit dans les statistiques d'importation et d'exportation. Près d'un tiers des Etats n'incluent pas l'aide étrangère dans leurs statistiques commerciales. Quinze pour cent de tous les Etats - dont l'Autriche, la France, Israël et le Royaume-Uni - mentionnent les marchandises expédiées aux forces armées et aux représentants diplomatiques à l'étranger (CCI, 2003b). Certains pays consignent parfois le pays de production plutôt que le pays exportateur dans leurs statistiques. L'enregistrement peut également souffrir de retards. La contrebande et le commerce officieux peuvent également engendrer des divergences (car des marchandises exportées légalement peuvent ne pas avoir été déclarées lors de leur importation et inversement), de même que des sous-évaluations pour des raisons fiscales ou autres (CCI, 2003a; 2003b; voir également *Annuaire sur les armes légères*, 2004, p. 116). Tout cela peut entraîner des divergences entre les rapports des exportateurs et des importateurs.

Le Centre du commerce international (CCI), une agence de coopération de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tente d'évaluer la fiabilité des statistiques commerciales des pays individuels en comparant la correspondance entre les données de chaque pays et les rapports miroir des pays partenaires (CCI, 2003a). Le NISAT a reproduit cet indice de fiabilité pour le commerce des armes légères et l'utilise dans tous ses calculs des valeurs commerciales⁹.

Les exportations d'armes légères

Comme nous l'avons mentionné, en 2002, les principaux exportateurs d'armes légères, de pièces et de munitions correspondantes, en termes de valeur, étaient les Etats-Unis, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, la Belgique, la Fédération de Russie et la Chine. En 2001, la liste était identique, malgré un ordre légèrement différent. Le tableau 4.1 présente les principaux et les grands exportateurs (ces derniers étant définis comme ceux qui enregistrent des ventes annuelles supérieures à 10 millions USD). Certains pays figurant sur la liste des grands exportateurs en 2001 se situent à présent sous le seuil d'inclusion du tableau 4.1. Par exemple, les exportations déclarées par la Bulgarie atteignaient une valeur de 2,4 millions USD en 2002, contre 17 millions USD en 2001 (basé uniquement sur les données miroir, vu que la Bulgarie n'a communiqué aucune information à Comtrade pour ces deux années). Cette baisse peut s'expliquer de différentes manières. Elle peut être due simplement à une chute des exportations. Toutefois, il se peut que la Bulgarie ait intensifié ses échanges commerciaux avec des pays qui ne communiquent pas de rapports sur leurs importations d'armes légères, comme de nombreux pays en voie de développement, ou qu'elle exporte davantage d'armes légères et de petit calibre de catégories qui ne sont pas répertoriées par Comtrade (comme des munitions d'armes légères). Néanmoins, une baisse réelle risque d'être temporaire, vu que la Bulgarie aurait signé et/ou fourni des fusils Kalachnikov à l'Irak (payés par les Etats-Unis) et à l'Inde (64.000 fusils) en 2003 et 2004 (Nicholson, 2004; *The Hindu*, 2004; IndiaExpress, Bureau 2004; Center for the Study of Democracy/Saferworld, 2004, p. 26). La Roumanie représente un cas similaire: en 2002, les importations déclarées par la Roumanie ont chuté sous la barre des 10 millions USD (à 4,6 millions USD). La Roumanie ne signale pas non plus ses exportations à Comtrade. Néanmoins, son rapport national le plus récent sur les exportations d'armes annonce des exportations d'armes légères et de petit calibre pour une valeur de 25,4 millions USD en 2002 (Roumanie, 2004). Ceci semble indiquer soit que la Roumaine commerce principalement avec d'autres Etats qui ne fournissent pas de rapports à Comtrade, soit qu'elle exporte principalement des munitions d'armes légères et autres armes légères non répertoriées par Comtrade.

Pour 2002, des données plus précises sont disponibles pour l'Iran et Singapour, deux producteurs de taille moyenne pour lesquels nous n'avions autrefois que peu d'informations sur les exportations (voir *Annuaire sur les armes légères*, 2004, p. 101-02). Les exportations iraniennes officielles s'élèvent approximativement à 8,8 millions USD pour 2002 (un chiffre juste sous le seuil d'inclusion dans le tableau 4.1). Il est probable que ce chiffre soit sous-estimé, vu que l'Iran ne transmet pas de rapport à Comtrade sur toutes les catégories d'armes légères et de petit calibre. Les principaux partenaires officiels de l'Iran sont le Soudan, la Grèce, la Guinée,

le Yémen et l'Italie. Singapour (également situé juste sous le seuil) a exporté des armes vers des destinations aussi variées que l'Indonésie, le Kenya, le Botswana, la Finlande et les Etats-Unis.

Les exportations pakistanaises (un autre producteur de taille moyenne) restent entourées de mystère. Selon PakistaniDefence.com (2004), les Etats-Unis auraient exprimé un certain intérêt pour des armes légères pakistanaises destinées aux forces armées postées en Afghanistan et en Irak. Les exportations pakistanaises enregistrées dans Comtrade sont toutefois très restreintes, vu que le Pakistan ne communique aucune information sur ses exportations. Bien que producteur d'armes légères de taille moyenne, l'Inde signale peu d'exportations. Depuis 2001, elle aurait fourni au Népal 26.000 fusils d'assaut INSAS (Indian National Small Arms System). L'Inde a subsidié cette transaction, estimée approximativement à 11,7 millions USD, à hauteur de 70% de sa valeur (India News Online, 2004; Singh Khadka, 2004). La Corée du Nord, qui cultive le culte du secret, produirait des armes légères, mais on ne sait rien de ses exportations.



Des visiteurs examinent des armes d'infanterie de fabrication pakistanaise lors d'une exposition du secteur de la défense à Karachi en 2002. Le Pakistan est un producteur d'importance moyenne qui ne déclare pas ses exportations d'armes légères.

© Syed Zarqam/Getty Images

Deux des trois principaux producteurs mondiaux d'armes légères, la Fédération de Russie et la Chine, font preuve d'un réel manque de transparence dans leurs exportations d'armes légères, ce qui est particulièrement problématique compte tenu de leur importance présumée dans le commerce mondial des armes légères. C'est pourquoi, l'*Annuaire sur les armes légères* recherche des informations sur ces deux Etats qui vont au-delà des données miroir. A défaut d'informations plus précises, nous conservons la même estimation des exportations chinoises (pour les détails, voir l'*Annuaire sur les armes légères*, 2004, chap. 4, annexe 4.1⁹). Cette estimation grossière pour 2001 se rapproche assez fort des exportations chinoises effectives en 1998, la dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes pour la Chine. Quant à la Fédération de Russie, nous n'avons pas été en mesure d'actualiser nos informations, vu que les autorités russes n'avaient publié aucune nouvelle information au moment de la mise sous presse de l'*Annuaire sur les armes légères*. Nous avons repris les chiffres de 2001 dans le tableau 4.1, de manière à donner au lecteur une idée de l'amplitude des exportations russes.

Comme ce fut le cas dans l'édition 2004 de l'*Annuaire sur les armes légères*, la comparaison entre les données douanières et les rapports nationaux sur les exportations d'armes figurant dans le tableau 4.1 révèle d'importants écarts entre les deux sources. Manifestement, nous sommes loin de comprendre parfaitement le commerce autorisé des armes légères.

Deux raisons principales expliquent ces divergences. Premièrement, contrairement aux données douanières de Comtrade, les rapports nationaux sur les exportations d'armes ne tiennent souvent pas compte des

Il existe des écarts importants entre les données douanières et les rapports nationaux sur les exportations d'armes.

exportations de ce que les autorités gouvernementales considèrent comme des armes «civiles»; ils se concentrent généralement exclusivement sur les produits militaires ou de défense sans tenir compte de l'équipement légal utilisé par la police ou les civils. Néanmoins, les pays qui fournissent des rapports sur les armes légères et de petit calibre particulièrement exhaustifs, comme la République tchèque et l'Allemagne, intègrent les armes légères civiles et militaires dans les statistiques de leurs rapports nationaux sur les exportations d'armes. En ce qui concerne la transparence, il est nettement préférable d'inclure les données portant sur les exportations d'armes légères civiles et militaires, mais en distinguant les deux dans la mesure du possible, entre autres parce que la majeure partie de la violence engendrée par les armes légères apparaît dans des contextes de non-guerre et implique des civils «ordinaires» (Annuaire sur les armes légères, 2004, chap. 6).

Deuxièmement, dans leurs rapports d'exportation, les pays répertorient généralement leurs exportations nationales d'armes en fonction de la liste de munitions établie par l'Arrangement de Wassenaar, de la liste militaire commune de l'UE (basée sur la liste Wassenaar) ou d'une liste comparable. Seule la catégorie LM1 de la liste de l'Arrangement de Wassenaar est une catégorie «purement» consacrée aux armes légères, alors que les trois autres catégories sont mixtes et contiennent d'importants types d'armes légères ainsi que d'autres produits¹⁰. Pour les pays qui utilisent l'un de ces systèmes, une méthode de comptage conservatrice a été adoptée en l'occurrence, qui enregistre la valeur artificiellement faible de la LM1 dans le tableau 4.1. Cette valeur ne concerne aucune arme légère ni aucune munition de petit calibre. Par conséquent, si, comme nous l'avons mentionnée, la base de données Comtrade ne nous permet pas de distinguer les munitions d'armes légères et certains types d'armes légères, le système de LM est encore plus restrictif à cet égard. Ces raisons et autres motifs éventuels expliquant les différences figurent dans la colonne «Remarques» du tableau 4.1¹¹.

Il en résulte que les rapports nationaux sur les exportations d'armes ne réalisent pas tout leur potentiel en tant que source d'information sur le commerce des armes légères. En principe, les rapports sur les exportations d'armes pourraient fournir bien davantage de détails, d'explications et d'informations contextuelles que les données douanières préformatées (comme celles de Comtrade); dans la pratique toutefois, les rapports sur les exportations d'armes sont souvent moins utiles que Comtrade.

Tableau 4.1 Exportations annuelles légales d'armes légères des grands exportateurs déclarés (ventes annuelles supérieures à 10 millions USD), 2002

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)* / Rapports sur les exportations ^o (2002, à défaut de toute autre précision)	Principaux destinataires (classés par ordre d'importance)	Principaux types d'armes légères et de petit calibre exportés (classés par ordre d'importance). NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Afrique du Sud	151,8 millions ZAR (14,6 millions USD) ^o	Royaume-Uni, Oman, Colombie, Singapour, Jordanie ^o	n.a.	L'Afrique du Sud ne communique pas de données douanières à Comtrade. Les chiffres fondés sur les rapports des importateurs n'atteignent pas le seuil d'inclusion. Les armes civiles ne figurent pas dans le rapport d'exportation, qui n'indique pas les principaux types d'armes légères échangés.
Allemagne	Au moins 159 millions*	Etats-Unis, France, Autriche, Suisse, Espagne*	Pistolets/revolvers, munitions, fusils de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse, pièces/accessoires pistolets/revolvers*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Publie un rapport d'exportation contenant des informations sur les licences d'exportation concédées, et non sur les livraisons effectives d'armes légères et de petit calibre, qui pourraient être inférieures.
Autriche	Au moins 86 millions*	Etats-Unis, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie*	Pistolets/revolvers, munitions, fusils de sport/de chasse, pièces/accessoires pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse*	Ne communique à Comtrade ni ses ventes d'armes militaires et ni ses ventes de pistolets et de revolvers. Il est dès lors probable que la valeur afférente à ces catégories (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée.

Tableau 4.1 Exportations annuelles légales d'armes légères des grands exportateurs déclarés (ventes annuelles supérieures à 10 millions USD), 2002

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)* / Rapports sur les exportations° (2002, à défaut de toute autre précision)	Principaux destinataires (classés par ordre d'importance)	Principaux types d'armes légères et de petit calibre exportés (classés par ordre d'importance). NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Belgique	Au moins 145 millions* 104 millions EUR (98,4 millions USD)°	Arabie saoudite, Portugal, Etats-Unis, France, Italie*	Munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de chasse/de sport, carabines de sport/chasse*	La divergence entre les données douanières et les informations figurant dans les rapports d'exportation est difficile à expliquer. Les chiffres de Comtrade pourraient être gonflés en partie par l'inclusion de retours d'armes pour réparation. Ils comprennent également les armes civiles. Néanmoins, la Belgique ne déclare à Comtrade ni ses ventes d'armes militaires et ni ses ventes de pistolets et de revolvers. Il est dès lors probable que la valeur afférente à ces catégories (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Le rapport d'exportation ne précise pas les destinataires des armes légères.
Brésil ¹²	Au moins 164 millions*	Malaisie, Etats-Unis, Colombie, Allemagne, Algérie*	Munitions, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse*	Ne communique pas ses exportations de pistolets à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée.
Bulgarie	<i>Producteur de taille moyenne, dont les exportations ne sont que peu documentées.</i>			
Canada	52 millions* 19,4 millions CAD (12,4 millions USD)°	Etats-Unis, Autriche, Pays-Bas, Danemark, Norvège*, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Italie, Allemagne°	Munitions, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, pièces/accessoires pistolets/revolvers*	Les données douanières et le rapport national divergent sensiblement car ce dernier ne prend pas en compte les exportations vers les Etats-Unis, qui, d'après le rapport d'exportation, «devraient représenter plus de la moitié des exportations d'équipement militaire et de technologie du Canada» (Canada, 2004, p. 8).
Chine	Au moins 22 millions* Estimation SAS: 100 millions USD	Etats-Unis, Philippines, Iran, Soudan, Namibie*	Pistolets/revolvers, armes militaires, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/chasse, fusils de sport/de chasse*	Les données douanières sous-estiment probablement les exportations réelles, vu que la Chine ne signale pas de nombreuses exportations; dès lors, les chiffres ont été calculés à partir des rapports des importateurs.
Corée du Sud	14 millions*	Etats-Unis, Australie, Israël, Indonésie, Taiwan*	Munitions, pièces/accessoires pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers, armes à feu militaires*	
Espagne	Au moins 47 millions* 13,6 millions EUR (12,9 millions USD)°	Etats-Unis, Portugal, Turquie, Ghana, France*	Munitions, carabines de sport/de chasse, pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Les écarts entre les chiffres figurant dans le rapport sur les exportations d'armes et les chiffres de Comtrade sont dus probablement au fait que les armes civiles n'apparaissent pas dans le rapport d'exportation. Le rapport d'exportation ne détaille pas les destinataires des armes légères ni les principaux types d'armes légères échangés.
Etats-Unis	533 millions*	Corée du Sud, Japon, Canada, Turquie, Arabie saoudite*	Munitions, lance-roquettes/grenades, armes à feu militaires, pistolets/revolvers*	Publie un rapport sur les exportations qui comprend majoritairement des informations sur les licences d'exportation concédées, sans mentionner les livraisons effectives d'armes légères et de petit calibre, qui pourraient être inférieures.

Tableau 4.1 Exportations annuelles légales d'armes légères des grands exportateurs déclarés (ventes annuelles supérieures à 10 millions USD), 2002
(suite)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)* / Rapports sur les exportations° (2002, à défaut de toute autre précision)	Principaux destinataires (classés par ordre d'importance)	Principaux types d'armes légères et de petit calibre exportés (classés par ordre d'importance). NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Fédération de Russie	Au moins 41 millions* Estimation pour 2001 fondée sur des informations officielles: pas plus de 130 millions (CAST, 2003, p. 24).	Etats-Unis, Slovaquie, Chypre, Corée du Sud, Liban* Pour 2001: Vietnam, Malaisie, Bhoutan, Indonésie, Afghanistan (Alliance du Nord), Ethiopie (CAST, 2003, p. 24)	Munitions, carabines de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse, armes à feu militaires *	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires, de pistolets et de revolvers. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Ceci explique notamment la grande divergence entre les chiffres extraits des données douanières et les chiffres de 2001 fournis par le CAST (2003) par le biais des sociétés exportatrices.
Finlande	26 millions* 2,0 millions EUR (1,9 millions USD)°	Etats-Unis, Norvège, Royaume-Uni, Allemagne, Suède* Italie, Allemagne, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Autriche°	Fusils de chasse/de sport, munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/chasse*	Les données douanières et les données des rapports d'exportation diffèrent probablement en grande partie en raison de l'exclusion des armes civiles du rapport d'exportation. Le rapport d'exportation permet difficilement de distinguer les munitions de petit calibre des autres types de munitions.
France	Au moins 48 millions* 0,4 millions EUR (0,4 millions USD)°	Turquie, Etats-Unis, Portugal, Norvège, Russie* Suisse, Belgique, Nigeria°	Armes à feu militaires, munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/chasse*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires, de pistolets et de revolvers. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Les données douanières divergent des données contenues dans le rapport d'exportation car il est impossible de distinguer les munitions de petit calibre des autres types de munitions dans le rapport sur les exportations d'armes. Le rapport d'exportation permet difficilement de distinguer totalement les armes légères et de petit calibre des autres articles. Les armes civiles ne figurent pas dans le rapport d'exportation.
Israël	Au moins 22 millions*	Etats-Unis, Norvège, Mexique, Allemagne, Pologne*	Pistolets/revolvers, munitions, armes militaires, pièces/accessoires pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse*	Ne déclare à Comtrade aucune de ses ventes d'armes légères. Les chiffres sont basés sur les rapports des importateurs. Il est dès lors probable que la valeur soit sous-estimée.
Italie	Au moins 250 millions*	Etats-Unis, France, Turquie, Allemagne, Espagne*	Carabines de sport/de chasse, munitions, pistolets/revolvers, fusils de chasse/de sport, pièces/accessoires armes de sport/de chasse*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Publie un rapport d'exportation qui comprend des informations sur les licences concédées, et non sur les livraisons effectives d'armes légères et de petit calibre, qui pourraient être inférieures.
Japon	65 millions*	Etats-Unis, Belgique, Kenya, Canada, Australie*	Fusils de chasse/de sport, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/chasse, canons de fusils de chasse*	
Norvège	45 millions* 3,4 millions NOK (0,4 millions USD)°	Turquie, Suisse, Suède, Etats-Unis, Italie* Danemark, Finlande, Italie, Suède, Etats-Unis°	Munitions, armes militaires, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, lance-roquettes/grenades, pièces/accessoires pistolets/revolvers*	Les données douanières divergent largement des données contenues dans le rapport sur les exportations car il est impossible de distinguer les munitions de petit calibre des autres types de munitions dans le rapport sur les exportations d'armes. Le rapport sur les exportations permet difficilement de distinguer totalement les armes légères et de petit calibre des autres articles.
Pakistan	<i>Producteur de taille moyenne, dont les exportations ne sont que peu documentées</i>			

*UN Comtrade DESA/UNSD, date de téléchargement: le 16 mars 2005. Codes douaniers 9301 (armes militaires), 930120 (lance-roquettes et lance-grenades, etc.), 930190 (armes à feu militaires), 9302 (revolvers et pistolets), 930320 (carabines de sport et de chasse), 930330 (fusils de sport et de chasse), 930510 (pièces et accessoires de revolvers et pistolets), 30521 (canons de fusils de chasse), 930529 (pièces et accessoires de fusils de chasse ou fusils), 930621 (cartouches de fusil de chasse), 930630 (munitions de petit calibre).

Tableau 4.1 Exportations annuelles légales d'armes légères des grands exportateurs déclarés (ventes annuelles supérieures à 10 millions USD), 2002
(suite)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)* / Rapports sur les exportations° (2002, à défaut de toute autre précision)	Principaux destinataires (classés par ordre d'importance)	Principaux types d'armes légères et de petit calibre exportés (classés par ordre d'importance). NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Pays-Bas	20 millions*	Arabie saoudite, Corée du Sud, Irlande, Suisse, Etats-Unis*	Munitions, armes militaires, pièces/accessoires pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse*	Certaines des exportations déclarées pourraient être des réexportations/transits enregistrés par l'importateur. Publie un rapport d'exportation qui comprend des informations sur les licences concédées, et non sur les livraisons effectives d'armes légères et de petit calibre, qui pourraient être inférieures.
Portugal	20 millions*	Belgique, Etats-Unis, Espagne, Allemagne, Canada*	Fusils de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse, munitions, pistolets/revolvers*	Publie un rapport d'exportation mais ne détaille pas la quote-part des armes légères et de petit calibre dans la totalité des exportations d'armes.
République tchèque	Au moins 51 millions*	Etats-Unis, Allemagne, France, Israël, Yémen*	Munitions, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, pièces/accessoires pistolets/revolvers*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Publie un rapport sur les exportations contenant des quantités et non la valeur des armes légères transférées pour 2002, et ne détaille pas les destinataires des armes légères.
Roumanie	25,4 millions°	n.a.	n.a.	Le rapport d'exportation roumain détaille la quote-part des exportations d'armes légères et de petit calibre dans la totalité des exportations d'armes, mais n'indique pas les principaux destinataires des armes légères ou des principaux types d'armes légères échangées. La Roumanie ne déclare aucune de ses ventes d'armes légères et de petit calibre à Comtrade et les chiffres basés sur les rapports des importations n'atteignent pas le seuil d'inclusion.
Royaume-Uni	79 millions*	Pays non spécifiés, Etats-Unis, Suisse, Kenya, Canada*	Munitions, armes militaires, armes à feu militaires, carabines de sport/de chasse*	Publie un rapport d'exportation sans détailler la valeur des exportations d'armes légères et de petit calibre. En revanche, il fournit le nombre d'armes légères et de petit calibre exporté vers certaines destinations.
Suède	Au moins 24 millions* 6 millions SEK (0,6 millions USD)°	Mexique, Etats-Unis, Norvège, Danemark, Allemagne*	Munitions, armes à feu militaires, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, lance-roquettes/grenades*	Ne déclare pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée. Il est probable que les données douanières divergent largement des données contenues dans le rapport sur les exportations car il est impossible de distinguer les munitions de petit calibre des autres types de munitions dans le rapport sur les exportations d'armes. Le rapport d'exportation permet difficilement de distinguer totalement les armes légères et de petit calibre des autres articles. Le rapport d'exportation ne précise pas les destinataires des armes légères.
Suisse	54 millions* 16,3 millions CHF (10,5 millions USD)°	Allemagne, Italie, Singapour, Etats-Unis, Roumanie* Allemagne, Etats-Unis, Singapour, Egypte, Finlande°	Munitions, armes à feu militaires, pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse*	Il est probable que les données douanières divergent largement des données contenues dans le rapport sur les exportations car il est impossible de distinguer les munitions de petit calibre des autres types de munitions dans le rapport sur les exportations d'armes. Le rapport d'exportation permet difficilement de distinguer totalement les armes légères et de petit calibre des autres articles. Les armes civiles ne figurent pas dans le rapport d'exportation.
Turquie	30 millions*	Etats-Unis, Italie, Allemagne, pays non spécifiés, France*	Carabines de chasse/de sport, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de sport/chasse, munitions, canons de fusils de chasse*	

NB: le terme «munitions» dans le tableau renvoie simultanément à la combinaison des cartouches de fusil de chasse et des munitions de petit calibre.

°Rapport d'exportation

Sources: NISAT (2005) (calculs de Comtrade); Afrique du Sud (2003); Belgique (2003); Canada (2004); Espagne (2003); Finlande (2003); France (2005); Norvège (2003); Roumanie (2004); Suède (2003); Suisse (2003).

Les importations d'armes légères

Les possibilités de comparer différentes sources d'information sur les importations d'armes légères sont limitées, tout simplement parce que la seule source – les données douanières – couvre un grand nombre de pays. Les rapports nationaux sur les exportations d'armes, comme leur nom l'indique, ne détaillent généralement que les exportations et non les importations.

Entre 2001 et 2002, davantage de changements touchent les grands importateurs que les exportateurs d'armes légères

Comme on peut s'y attendre, les changements affectant les grands importateurs (définis comme les pays qui importent des armes légères pour une valeur supérieure à 10 millions USD pour une année donnée) sont plus nombreux d'année en année que ceux qui concernent les exportateurs. Pour les armes militaires et policières en particulier, les importations sont tributaires des décisions d'achat, qui peuvent varier largement d'une année à l'autre, en particulier pour les plus petits Etats. En 2002, le Bahreïn, la Fédération de Russie, la Jordanie, le Kenya, la Malaisie, les Philippines, la Pologne et la République tchèque figurent parmi les grands importateurs absents de la liste de 2001. En revanche, l'Argentine, le Brésil, le Honduras, le Liban, Taiwan, la Thaïlande et le Venezuela ont déclaré importer moins en 2002 qu'en 2001 et n'apparaissent plus sur la liste des grands importateurs.

Les principaux importateurs – à savoir les pays qui importent des armes légères pour une valeur supérieure à 100 millions USD pour 2002 étaient, par ordre d'importance, les Etats-Unis, Chypre, l'Arabie saoudite et la Corée du Sud. Comme pour les exportateurs, le peloton de tête des importateurs reste relativement stable.

Comme les années précédentes, Chypre figure parmi les principaux importateurs. Cette particularité récurrente résulte d'un commerce de transit opaque (abordé plus en détail dans l'*Annuaire sur les armes légères*, 2003, p. 105; l'*Annuaire sur les armes légères*, 2004, p. 108). La nature obscure du commerce chypriote est soulignée par le fait que la plupart des armes ont été importées de pays «non spécifiés». La Fédération de Russie, l'Italie, la Slovaquie et le Royaume-Uni sont, en termes de valeur, d'autres sources d'importation.

Les pays impliqués dans des conflits intérieurs ou internationaux, tels que (en 2002) l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, le Liberia, le Népal, la Fédération de Russie (Tchéchénie), le Sri Lanka, le Soudan et les pays de la région des Grands Lacs, pourraient constituer d'autres grands importateurs, dont nous ne disposons que peu d'informations. Les importations vers les parties belligérantes dans ces conflits sont indubitablement illicites dans de nombreux cas – en particulier lorsque les insurgés en sont les bénéficiaires. Par conséquent, elles ne figurent pas dans le tableau 4.2. Les transferts vers les zones de conflit sont abordés en détail au chapitre 6 (L'APPROVISIONNEMENT DES ZONES DE CONFLIT).

Tableau 4.2 Importations annuelles légales d'armes légères des grands importateurs déclarés, 2002

Pays	Valeur exprimée en USD Données douanières (Comtrade)	Cinq principaux fournisseurs	Principaux types d'armes légères et de petit calibre importés. NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Allemagne	Au moins 73 millions	Suisse, Etats-Unis, Italie, Autriche, République tchèque	Munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse carabines de sport/de chasse, pistolets/revolvers	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Arabie saoudite	132 millions	Belgique, Etats-Unis, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni	Munitions, pièces/accessoires pistolets/revolvers, pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse	
Australie	47 millions	Etats-Unis, Italie, Canada, pays non spécifiés, Norvège	Munitions, lance-roquettes/grenades, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers, carabines de sport/de chasse	
Autriche	Au moins 23 millions	Allemagne, Suisse, Italie, Etats-Unis, Belgique	Munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de chasse/de sport, carabines de sport/chasse	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires et de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Bahreïn	Au moins 23 millions	Etats-Unis, Suisse, Royaume-Uni, Canada, France	Lance-roquettes/grenades, munitions, armes à feu militaires, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse	Déclare très peu d'importations à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.

Tableau 4.2 Importations annuelles légales d'armes légères des grands importateurs déclarés, 2002 (suite)

Pays	Valeur exprimée en USD Données douanières (Comtrade)	Cinq principaux fournisseurs	Principaux types d'armes légères et de petit calibre importés. NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Belgique	Au moins 46 millions	Etats-Unis, Portugal, Japon, Italie, Allemagne	Munitions, carabines de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires et de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rap- ports des exportateurs) soit sous-estimée. Certaines importations pourraient effectivement être des retours pour réparation.
Canada	59 millions	Etats-Unis, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Japon	Munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de chasse/ de sport, carabines de sport/chasse	
Colombie	14 millions	Brésil, Etats-Unis, République tchèque, Israël, Afrique du Sud	Munitions, pistolets/revolvers, armes à feu militaires, lance-roquettes/grenades	
Corée du Sud	103 millions	Etats-Unis, Pays-Bas, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Italie	Lance-roquettes/grenades, munitions, armes à feu militaires, armes militaires, pièces/accessoires pistolets/revolvers	
Chypre	228 millions	Pays non spécifiés, Fédération de Russie, Italie, Slovaquie, Royaume-Uni	Armes militaires, armes à feu militaires, carabines de sport/de chasse, munitions	
Danemark	15 millions	Allemagne, Canada, Suède, Royaume-Uni, Norvège	Munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de chasse/de sport, carabines de sport/chasse	
Emirats arabes unis	Au moins 10 millions	Suisse, Etats-Unis, Royaume-Uni, Brésil, Italie	Munitions, armes à feu militaires, carabines de sport/de chasse, pistolets/revolvers	Ne déclarent aucune importation à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Espagne	Au moins 27 millions	Italie, Allemagne, Etats-Unis, Portugal, Belgique	Fusils de sport/de chasse, munitions, carabines de sport/de chasse, pistolets/ revolvers	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Etats-Unis	571 millions	Italie, Brésil, Autriche, Japon, Allemagne	Carabines de sport/de chasse, pistolets/ revolvers, munitions, fusils de chasse/de sport, pièces/accessoires armes de sport/de chasse	
Fédération de Russie	Au moins 12 millions	Allemagne, Italie, Autriche, France, Belgique	Carabines de chasse/de sport, fusils de sport/chasse, munitions, pièces/acces- soires armes de sport/de chasse	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires ni de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rap- ports des exportateurs) soit sous-estimée.
Finlande	14 millions	Italie, Allemagne, Etats-Unis, Suède, Singapour	Munitions, carabines de sport/chasse, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, fusils de chasse/de sport	
France	Au moins 53 millions	Italie, Allemagne, Belgique, Etats-Unis, République tchèque	Munitions, fusils de chasse/de sport, carabines de sport/chasse, pièces/ accessoires armes de sport/de chasse	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires ni de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rap- ports des exportateurs) soit sous-estimée.
Grèce	Au moins 16 millions	Etats-Unis, Italie, Iran, Espagne, Allemagne	Pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse, munitions, lance-roquettes/grenades	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires ni de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rap- ports des exportateurs) soit sous-estimée.
Israël ¹³	Au moins 31 millions	Etats-Unis, République tchèque, Corée du Sud, Espagne, Brésil	Pièces/accessoires pistolets/revolvers, munitions, armes à feu militaires, pièces/ accessoires armes de sport/de chasse, lance-roquettes/grenades	Ne déclare aucune importation à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Italie	Au moins 55 millions	Etats-Unis, Allemagne, Suisse, Belgique, Turquie	Munitions, lance-roquettes/grenades, fusils de sport/de chasse, pièces/acces- soires armes de sport/de chasse, pisto- lets/ revolvers	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.

Tableau 4.2 Importations annuelles légales d'armes légères des grands importateurs déclarés, 2002 (suite)

Pays	Valeur exprimée en USD Données douanières (Comtrade)	Cinq principaux fournisseurs	Principaux types d'armes légères et de petit calibre importés. NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Japon	77 millions	Etats-Unis, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Australie	Armes à feu militaires, munitions, pistolets/revolvers, carabines de sport/de chasse	
Jordanie	Au moins 23 millions	Etats-Unis, Suisse, Canada, Italie, République tchèque	Armes à feu militaires, munitions, armes militaires, pistolets/revolvers	Ne déclare aucune importation à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Kenya	11 millions	Royaume-Uni, Japon, Singapour, République tchèque, Afrique du Sud	Armes militaires, munitions, pistolets/ revolvers, fusils de sport/de chasse	
Koweït	Au moins 18 millions	Etats-Unis, Italie, Chypre, Allemagne, Pologne	Munitions, armes à feu militaires, carabines de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse	Ne déclare aucune importation à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Malaisie	72 millions	Bésil, Etats-Unis, Suisse, République tchèque, Allemagne	Munitions, fusils de sport/de chasse, armes à feu militaires, carabines de sport/de chasse	
Mexique	18 millions	Suède, Etats-Unis, Israël, Belgique, République tchèque	Armes à feu militaires, pistolets/ revolvers, munitions, pièces/accessoi- res armes de sport/de chasse	
Norvège	31 millions	Etats-Unis, Allemagne, Israël, Italie, Finlande	Munitions, armes à feu militaires, fusils de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse	
Pays-Bas	Au moins 34 millions	Etats-Unis, Allemagne, Canada, Belgique, Norvège	Lance-roquettes/grenades, munitions, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires ni de pistolets/revolvers à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rap- ports des exportateurs) soit sous-estimée.
Philippines	12 millions	Chine, Etats-Unis, Brésil, Italie, Autriche	Pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, munitions, pièces/accessoires pistolets /revolvers, carabines de sport/de chasse	
Pologne	12 millions	Allemagne, République tchèque, Israël, Afrique du Sud, Italie	Munitions, pistolets/revolvers, carabines de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse	
Portugal	29 millions	Belgique, Italie, Espagne, France, Allemagne	Pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse, canons de fusils de chasse, fusils de sport/de chasse, pièces/accessoires pis- tolets/revolvers	
République tchèque	Au moins 12 millions	Italie, Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Hongrie	Pièces/accessoires pistolets/revolvers, pistolets/revolvers, pièces/accessoires armes de sport/de chasse, carabines de sport/de chasse, munitions	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.
Royaume- Uni	80 millions	Pays non spécifiés, Etats- Unis, Italie, Allemagne, Suisse	Munitions, armes militaires, carabines de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse, armes à feu militaires	
Suède	Au moins 16 millions	Allemagne, Norvège, Finlande, Etats-Unis, Italie	Munitions, fusils de chasse/de sport, armes militaires, carabines de sport/chasse, pièces/accessoires armes de sport/de chasse	Ne déclare pas ses importations d'armes militaires à Comtrade. Il est dès lors probable que la valeur (calculée à partir des rapports des exportateurs) soit sous-estimée.

Tableau 4.2 Importations annuelles légales d'armes légères des grands importateurs déclarés, 2002 (suite)

Pays	Valeur exprimée en USD Données douanières (Comtrade)	Cinq principaux fournisseurs	Principaux types d'armes légères et de petit calibre importés. NB: les types renvoient aux codes douaniers de Comtrade (voir remarques)	Remarques
Suisse	41 millions	Royaume-Uni, Norvège, Allemagne, Autriche, Chili	Armes à feu militaires, munitions, pistolets/revolvers, carabines de sport/ de chasse, fusils de sport/de chasse	
Turquie	99 millions	Etats-Unis, France, Norvège, Italie, Espagne	Munitions, lance-roquettes/grenades, armes à feu militaires, pistolets/revolvers	

Remarques: seuls les pays dont les ventes annuelles déclarées ou estimées excèdent 10 millions USD figurent dans ce tableau.
 *UN Comtrade DESA/UNSD, date de téléchargement: le 16 mars 2005. Codes douaniers 9301 (armes militaires), 930120 (lance-roquettes et lance-grenades, etc.), 930190 (armes à feu militaires), 9302 (revolvers et pistolets), 930320 (carabines de sport et de chasse), 930330 (fusils de sport et de chasse), 930510 (pièces et accessoires de revolvers et pistolets), 930521 (canons de fusil de chasse), 930529 (pièces et accessoires de fusils de chasse ou fusils), 930621 (cartouches de fusil de chasse), 930630 (munitions de petit calibre).
 N.B.: le terme «munitions» dans le tableau renvoie simultanément à la combinaison des cartouches de fusil de chasse et des munitions de petit calibre.
 Source: NISAT (2005)

ÉVOLUTION DE LA TRANSPARENCE: MISE À JOUR ANNUELLE

L'évolution la plus importante dans la transparence en matière d'armes légères en 2004 concernait sans doute le Registre des armes conventionnelles des Nations unies. En 2004, les Etats ont établi leur tout premier rapport au titre des échanges d'information récemment élargis du Registre (qui comprend désormais certains types d'armes légères). Cette section réalise une évaluation préliminaire de cette première année de rapports sur – du moins quelques-unes – des catégories d'armes légères et de petit calibre.

Elle actualise également le Baromètre de la transparence du commerce des armes légères – institué pour la première fois dans l'*Annuaire 2004* – et compare les points forts et faibles des rapports établis par les Etats à ce jour.

L'extension du Registre des Nations unies: les balbutiements des rapports sur les armes légères

Comme nous le mentionnions dans l'*Annuaire sur les armes légères 2004*, plusieurs initiatives internationales ont tenté en 2003 d'améliorer la transparence du commerce des armes légères. L'objectif, non encore atteint, consistait à égaler la transparence sur les transferts des armements conventionnels lourds. En décembre 2003, les Etats signataires de l'Arrangement de Wassenaar ont accepté d'ajouter les armes légères et de petit calibre, y compris les systèmes portatifs de défense aérienne à la liste des équipements stratégiques à propos desquels ils échangent des informations (ces informations ne sont pas rendues publiques: il s'agit d'un instrument de transparence intergouvernementale). Plus ou moins dans le même temps, l'Assemblée générale des Nations unies a décidé d'étendre le Registre des armes conventionnelles de l'ONU (Registre ONU) aux pièces d'artillerie supérieures ou égales à 75 mm (antérieurement, le seuil était de 100 mm), de manière à englober les modèles de mortiers très répandus de 81 et 82 mm.

La catégorie des missiles et des lanceurs a également été étendue aux systèmes portatifs de défense aérienne. En outre, un système d'échange d'information volontaire (qui, contrairement à d'autres parties des rapports gouvernementaux transmis au Registre des Nations unies, n'est pas



Un soldat du gouvernement tire au mortier dans la Province de Morazan, El Salvador. Le Registre ONU ayant été étendu aux pièces d'artillerie supérieures ou égales à 75 mm, les gouvernements doivent déclarer leurs ventes de modèles courants de mortiers de 81 et 82 mm.

© John Hoagland/Getty Images

accessible au public sur le site Internet du département des Affaires de désarmement des Nations unies) sur tous les transferts d'armes légères et de petit calibre de type militaire a été mis sur pied dans le cadre du Registre ONU (pour de plus amples détails, voir l'*Annuaire sur les armes légères*, 2004 p. 115-16). Cette première révision du Registre, depuis sa création en 1992, fut particulièrement bien accueillie par les Etats africains, qui se sont avérés être particulièrement vulnérables aux transferts d'armes légères irresponsables (Wezeman, 2003, p. 8).

Un an après, il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation complète de la mise en œuvre de ces mesures ainsi que de leur influence sur la transparence en matière d'armes légères. La nature confidentielle des échanges d'information prévus par l'Arrangement de Wassenaar empêche toute tentative d'analyse. Toutefois, certaines remarques préliminaires peuvent être émises concernant le Registre ONU.

Au début de 2005, quelque 115 Etats avaient remis leurs rapports pour 2003 au Registre des armes conventionnelles des Nations unies. Parmi ces Etats, moins d'un cinquième (environ 20 Etats) a fourni des informations sur ses importations, exportations, stocks ou approvisionnement, par le biais de la production nationale, d'artillerie légère ou de systèmes portatifs de défense aérienne¹⁴. Pour certains Etats, il est difficile d'affirmer si les nouvelles catégories figurent dans les rapports, vu qu'ils fournissent des détails insuffisants sur les armes faisant l'objet du rapport. Quelques Etats, dont la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni, fournissent des informations complémentaires sur tous leurs transferts d'armes légères et de petit calibre de type militaire.

L'absence de rapports des principaux exportateurs et importateurs sur l'artillerie légère ou les systèmes portatifs de défense aérienne constitue un signe inquiétant.

Le fait que non seulement les pays européens mais également des Etats comme Israël, la Jordanie et la Malaisie communiquent des informations sur leur artillerie légère ou leurs systèmes portatifs de défense aérienne au Registre ONU semble encourageant pour l'avenir. Toutefois, aucun pays africain n'a fourni d'informations, bien que, comme nous venons de le mentionner, les diplomates africains aient énergiquement œuvré lors des négociations pour l'inclusion des armes légères et de petit calibre dans le Registre ONU. L'absence de l'ensemble des principaux exportateurs d'armes légères (les Etats-Unis, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, la Belgique, la Fédération de Russie et la Chine) de la liste des pays qui établissent des rapports est également préoccupante. Chez les plus grands importateurs, le tableau est tout aussi désolant.

Les prochaines années montreront si ces tendances à court terme en matière de *reporting* se traduisent en processus plus réguliers.

Mise à jour du Baromètre de la transparence du commerce des armes légères.

Les contradictions et les points d'interrogation qui ponctuent les exportations et les importations d'armes légères montrent qu'il est plus vital que jamais d'améliorer la transparence des Etats en matière de commerce d'armes légères et de petit calibre. Le Baromètre de la transparence du commerce des armes légères est un outil permettant de comparer la transparence dont font preuve les Etats et de clarifier les points qui nécessitent d'être améliorés. Il évalue la transparence des grands pays exportateurs d'armes légères sur une échelle de 20 points en fonction des informations qu'ils publient dans leurs rapports nationaux sur les exportations d'armes et dans les données douanières qui alimentent la base de données Comtrade (voir tableau 4.3).

Les Baromètres de 2004 et 2005 affichent des progrès irréguliers. La plupart des grands exportateurs publient au moins certaines de leurs données dans une langue officielle des Nations unies¹⁵ et les diffusent sur l'Internet, ce qui leur permet d'obtenir des scores élevés dans la catégorie «accès» du Baromètre¹⁶.

En ce qui concerne la *clarté* des rapports, le tableau est plus mitigé. En l'occurrence, aucun des Etats examinés n'obtient le maximum des points; voire, certains d'entre eux obtiennent même des résultats relativement faibles. Les pays qui adoptent le système de classification des munitions de l'Arrangement de Wassenaar (ou le système de l'UE, qui est très similaire) pour leurs rapports n'obtiennent généralement que la moitié des points, sinon aucun point, pour deux des quatre critères. Ce système ne permet pas de distinguer totalement les armes légères et de petit calibre et leurs munitions des autres types d'armes conventionnelles et munitions (voir la section sur les exportations d'armes légères ci-dessus). Le fait que peu d'Etats spécifient l'origine des informations fournies (rapports industriels, douaniers, informations sur les licences, etc.) constitue un autre problème. Sans ces informations sur les sources, les données deviennent effectivement moins utiles, en particulier dans le cadre de comparaisons internationales. Enfin, aucun des pays analysés ne fournit des informations exhaustives sur l'identité des utilisateurs finaux des armes (armée, police,

autres forces de sécurité, civils ou détaillants civils, etc.). Ces informations sont évidemment d'une importance vitale, vu que sans elles, il est impossible d'évaluer l'utilisation finale réelle des armes exportées. Quelques rares pays examinés fournissent ce type d'information. La France, par exemple, répertorie les destinataires en fonction des divisions des forces armées (marine, armée, forces aériennes). Les Pays-Bas divulguent des informations sur les utilisateurs finaux des excédents d'équipement de défense vendus et sur les destinataires finaux prévus des demandes de transfert refusées en vertu du Code de conduite européen (Pays-Bas, 2004, annexes 4 et 5).

Quelques pays présentent des données très *complètes*, de sorte que les rapports couvrent les transactions émanant tant du gouvernement que de l'industrie, les exportations d'armes légères et de petit calibre de type civil et militaire, les données sur les pièces, les résumés des lois et réglementations en matière d'exportation ainsi que les engagements internationaux. Néanmoins, de nombreux Etats sont moins transparents quant à leurs propres transactions (de gouvernement à gouvernement) que quant aux opérations négociées par l'industrie. Les rapports nationaux sur les exportations d'armes présentent l'inconvénient commun de ne pas spécifier explicitement les types d'armes et de transactions couverts, de sorte qu'il est impossible d'évaluer l'exhaustivité des rapports.

Les informations sur *les licences concédées et refusées* (valeurs monétaires/quantités par type d'arme ainsi que par pays et type d'arme) sont nettement moins courantes que les informations sur les valeurs ou les quantités des armes légères et de petit calibre effectivement livrées. Les informations sur les licences accordées et refusées se limitent parfois au *nombre* de licences et n'incluent pas la quantité ou la valeur des armes associées à ces licences (selon le type d'arme). Les données sur le nombre de licences octroyées ou refusées n'obtiennent aucun point dans le Baromètre, vu qu'elles ne donnent guère d'indications sur l'envergure de la transaction proposée. Quelques rares pays fournissent des informations sur les licences refusées. Les informations sur les refus sont utiles pour examiner la manière dont les Etats appliquent leurs lois sur les exportations d'armes, en particulier lorsque les raisons du refus sont mentionnées. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que dans les pays où l'industrie et les autorités chargées d'octroyer les licences d'exportation restent continuellement en communication, les refus formels sont souvent moins nombreux (il y a davantage de «pré-refus») car l'industrie est bien informée de l'opinion des autorités sur des destinations d'exportation particulières¹⁷. Par conséquent, le Baromètre octroie moins de points aux refus qu'aux licences accordées et aux livraisons.

De nombreux pays fournissent des informations sur la valeur des *livraisons*, réparties à la fois par type d'arme et par pays et type d'arme, par le biais du rapport communiqué à Comtrade. Néanmoins, les informations – en particulier les informations complètes – sur le *nombre* d'armes délivrées sont nettement plus rares, vu qu'elles sont généralement absentes de la base de données Comtrade et de la plupart des rapports nationaux sur les exportations d'armes. Inutile de dire que les données sur les quantités d'armes légères et de munitions expédiées sont plus utiles que les valeurs monétaires, vu qu'elles sont plus concrètes et faciles à analyser.

Il est souvent impossible de comparer les informations portant sur les licences octroyées par un pays à celles qui se rapportent à ses livraisons effectives, vu que le format, la couverture et les définitions sous-jacentes des données divergent. Dès lors, même pour les nombreux pays qui fournissent des informations à la fois sur les licences et les expéditions, il reste impossible de vérifier si les licences se sont traduites par des livraisons effectives. En l'occurrence également, il reste de nombreux efforts à faire pour améliorer la transparence.

Par conséquent, aucun pays ne parvient à faire preuve d'une transparence complète dans le cadre de son commerce d'armes légères et les pays situés au sommet du Baromètre se situent encore relativement loin d'une transparence optimale¹⁸. Dans le même temps, le Baromètre montre qu'il est possible de répondre à tous les critères: aucune des colonnes du baromètre n'est totalement vierge. Il est donc possible d'atteindre des niveaux très élevés de transparence dans le commerce des armes légères.

A l'heure actuelle, le Baromètre n'évalue pas directement la ponctualité des données fournies. Il convient de souligner qu'il existe d'énormes divergences dans la rapidité avec laquelle les rapports sont rendus publics, que ce soit d'un pays à l'autre ou d'une année à l'autre. Certains pays, comme le Royaume-Uni, fournissent actuellement chaque trimestre des données sur les exportations d'armes (Royaume-Uni, 2005). La France, en revanche, n'a publié son rapport d'exportation d'armes pour 2002-03 qu'au début de l'année 2005.

Le Baromètre montre, d'une part, qu'aucun Etat ne parvient à faire preuve d'une transparence totale et, d'autre part, que cette transparence n'est pas utopique.

Tableau 4.3 Baromètre de la transparence du commerce des armes légères, couvrant les principaux exportateurs, établi sur base des rapports sur les exportations d'armes les plus récents rendus publics et/ou sur les données douanières de 2002 extraites de la base de données Comtrade des Nations unies

Pays et source(s) disponible(s) (E = rapport sur les exportations avec l'année du rapport C = données douanières)	Total des points (20 points max)	Accès (2 points max)	Clarté (4 points max)	Exhaustivité (4 points max)	Information sur les livraisons (4 points max)	Information sur les licences octroyées (4 points max)	Information sur les licences refusées (2 points max)
Afrique du Sud E (02)	5	2	1	0	2	0	0
Allemagne ²³ E (03) C	15,5	2	3	4	2	4	0,5
Autriche C	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Belgium ¹⁹ C	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Bésil C	7,5	1,5	2	2	2	0	0
Canada ²⁰ E (02) C	12	2	3	3	4	0	0
China ²¹ C	8,5	1,5	2	1	4	0	0
Corée du Sud C	7,5	1,5	2	2	2	0	0
Espagne ²⁵ E (03) C	11,5	2	3	3	2,5	1	0
États-Unis ²⁷ E (03) C	16	2	3	3	4	4	0
Fédération russe C	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Finlande E (03) C	11	2	2,5	2,5	2	2	0
France ²² E (02-03) C	12,5	2	3,5	3	4	0	0
Israël C	0	0	0	0	0	0	0
Italie E (03) C	12,5	2	3	2,5	3	2	0
Japon C	7,5	1,5	2	2	2	0	0
Norvège E (03) C	10,5	2	2,5	4	2	0	0
Pays-Bas ²⁴ E (03) C	13	2	2,5	3,5	4	1	0
Portugal E (02) C	8	2	2	2	2	0	0
Rép. tchèque E (03) C	12,5	2	2,5	3	3	2	0
Roumanie E (02)	5	1,5	1,5	1	1	0	0
Royaume-Uni ²⁶ E (03) C	15	2	3	4	4	2	0
Suède E (03) C	10,5	2	2	4	2	0,5	0
Suisse E (04) C	9	2	2,5	2	2	0	0,5
Turquie C	7,5	1,5	2	2	2	0	0

Sources: base de données Comtrade des Nations unies DESA/UNSD, date de téléchargement: le 16 mars 2005. Tableaux des rapports douaniers: NISAT (2005); Afrique du Sud (2003); Allemagne (2004); Canada (2004); Espagne (2004); États-Unis (2004); Finlande (2004); France (2005); Italie (2004); Norvège (2004); Pays-Bas (2004); Portugal (2003); République tchèque (2004); Roumanie (2004); Royaume-Uni (2004); Suède (2004); Suisse (2005).

Système de notation

- (a) Accès (total de 2 points): les informations sont: disponibles sur l'Internet (un demi-point); disponibles dans une langue des Nations unies (1 point); disponibles gratuitement (un demi-point);
- (b) Clarté (total de 4 points): le rapport indique la source des informations (1 point); les armes légères et de petit calibre peuvent être distinguées des autres types d'armes (1 point); les munitions des armes légères et de petit calibre peuvent être distinguées des autres types de munitions (1 point); le rapport comprend des informations sur les types d'utilisateurs finaux (armée, police, autres forces de sécurité, civils, détaillants civils) (1 point).
- (c) Exhaustivité (total de 4 points): le rapport reprend des transactions de source gouvernementale et de source industrielle (1 point); les armes légères et de petit calibre de type civil et militaire (1 point); des informations sur les pièces d'armes légères et de petit calibre (1 point); des résumés des lois et réglementations régissant les exportations, ainsi que les engagements internationaux (1 point).
- (d) Informations sur les livraisons (total de 4 points): données réparties par type d'armes (valeur des armes expédiées (1 point), quantité d'armes expédiées (1 point), et par pays et type d'armes (valeur des armes expédiées (1 point), quantité des armes expédiées (1 point)).
- (e) Informations sur les licences accordées (total de 4 points): données réparties par type d'armes (valeur des armes concédées sous licence (1 point), quantité d'armes accordées sous licence (1 point)), et par pays et type d'armes (valeur des armes concédées sous licence (1 point), quantité des armes accordées sous licence (1 point)).
- (f) Informations sur les licences refusées (total de 2 points): données réparties par type d'armes (valeur de la licence refusée (0,5 point), quantité d'armes par licence refusée (0,5 point)), et par pays et type d'armes (valeur de la licence refusée (0,5 point), quantité d'armes par licence refusée (0,5 point)).

N.B. 1: la moitié des points est octroyée lorsqu'il est répondu partiellement au critère.

N.B. 2: pour (d), (e) et (f), aucun point n'est octroyé pour le nombre de livraisons ou le nombre de licences accordées ou refusées, vu que ces chiffres offrent peu d'informations sur l'ampleur du commerce.

N.B. 3: pour (d), (e) et (f): le «type d'armes» fait référence aux catégories d'armes au sens large (à savoir les «armes légères» par opposition aux «véhicules blindés» ou aux «missiles air-air»), et non à des types d'armes légères et de petit calibre spécifiques («fusils d'assaut» par opposition aux «fusils de chasse»). Les données sont réparties par type d'armes si la quote-part des exportations d'armes de différentes catégories d'armes (armes légères et de petit calibre par opposition aux avions militaires, missiles, électronique, etc.) est indiquée. Les données sont subdivisées à la fois par pays et par type d'armes si le rapport comprend des données sur la quantité ou la valeur des armes de chaque catégorie transférées à des destinataires individuels (notamment, en 2003, X unités d'armes légères ont été livrées au pays Y).

N.B. 4: le fait que le Baromètre se base sur deux sources - les données douanières (qui alimentent la base de données Comtrade) et les rapports nationaux sur les exportations d'armes - joue en faveur des États qui publient des informations sous ces deux formes, car ils peuvent publier dans l'une ce qu'ils ne publient pas dans l'autre. Les points obtenus pour chacune des deux sources sont cumulés. Néanmoins, les points ne sont évidemment pas comptés deux fois (par exemple, si un pays fournit à la fois des données douanières et des rapports sur les exportations dans une langue des Nations unies, il n'obtient que 1 point pour le critère d'accès, pas plus).

N.B. 5: les scores des Baromètres de 2004 et 2005 ne sont pas directement comparables, compte tenu des différences dans l'application des critères pour ces deux années.

Si le Baromètre de la transparence du commerce d'armes légères évalue les rapports, il ne peut vérifier indépendamment la véracité des informations communiquées. Par conséquent, le Baromètre évalue la quantité et le niveau de détail des données rendues publiques, sans vérifier leur exactitude. En 2004, le Government Accountability Office (GAO) des Etats-Unis a découvert des problèmes de précision dans le principal rapport américain sur les exportations d'armes, appelé Rapport 655. Ce rapport affirmait que le département d'Etat avait approuvé des licences pour l'exportation commerciale de missiles Stinger à cinq reprises au cours des exercices fiscaux 2000 et 2002, alors que la politique du gouvernement américain l'interdisait. Il s'est avéré que les rapports étaient incorrects et ils ont dû être modifiés. Ceci a incité le GAO à examiner de plus près la fiabilité du Rapport 655. Il a découvert «des problèmes de fiabilité des données qui ont soulevé d'autres questions concernant l'exactitude et la crédibilité des données [du rapport]» (GAO, 2005, p. 2). Par exemple, la base de données relative à l'octroi de licence (qui représente la source d'information du Rapport 655) permet de ne saisir qu'un seul produit et un seul code de pays par demande de licence, quel que soit le nombre de produits et de pays concernés par la demande. Le Rapport 655 fait donc l'impasse sur les autres marchandises ou pays figurant sur certaines demandes de licence (GAO, 2005, p. 5). Ces problèmes d'exactitude ne sont probablement pas typiques des Etats-Unis. La France adopte une pratique similaire: les contrats couvrant du matériel relevant de plusieurs catégories sont affectés à la catégorie la plus représentative du contenu du contrat (France 2006, p. 58). Mettre au jour de tels problèmes nécessite toutefois un droit d'accès et des ressources qui dépassent généralement les moyens des chercheurs. En revanche, les problèmes d'incohérence entre les rapports nationaux d'exportation et les informations douanières extraites de la base de données Comtrade sont relevés plus facilement et discutés en détail dans la section consacrée aux exportations d'armes légères de ce chapitre.

Autre point tout aussi important: le Baromètre ne peut servir de mesure générale de la transparence des exportations d'armes conventionnelles, puisqu'il se concentre sur les armes légères en particulier. En outre, vu que le Baromètre ne comprend que les pays qui figurent parmi les grands exportateurs d'armes légères et de petit calibre (voir tableau 4.1), il exclut certains pays qui font preuve de davantage de transparence. Ceci signifie nécessairement aussi que l'accent repose principalement (bien que pas uniquement) sur les Etats d'Europe et d'Amérique du Nord, où l'on trouve les principaux pays exportateurs.

Le Baromètre montre que les plus transparents parmi les grands pays exportateurs sont les Etats qui publient des rapports d'exportation et communiquent leurs données douanières à la base de données Comtrade. Au sommet de la liste figurent les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Israël, dont la transparence a diminué depuis le Baromètre de 2004, fait office de lanterne rouge.

COMPRENDRE LE COMMERCE INTERNATIONAL ILLICITE DES ARMES LÉGÈRES: LES PREMIERS PAS EUROPÉENS

Les efforts de réduction de la prolifération d'armes légères, à la fois aux niveaux international et régional, s'attachent essentiellement à juguler le commerce international illicite²⁸ des armes légères et de petit calibre. Un premier pas vers l'évaluation systématique du commerce international illégal consiste à examiner les saisies d'armes légères illicites qui traversent les frontières nationales. Il s'agit là d'un des rares moyens disponibles pour réunir des données comparables à l'échelon international. Les saisies aux frontières doivent permettre d'élucider une partie du marché noir des transactions transfrontalières²⁹. En 2004, Small Arms Survey a donc demandé à quelque 35 pays considérés comme représentatifs de leur région ou sous-région respective de fournir des informations sur les saisies d'armes légères et de petit calibre aux frontières. Huit ont communiqué des renseignements sur les quantités et les types d'armes saisies sur une période de cinq ans, de 1999 à 2003. Tous les pays qui ont fourni des informations étaient européens, à l'exception de l'Australie, du Canada et du Chili. L'analyse est donc principalement axée sur l'Europe et présente nécessairement des conclusions provisoires, même pour cette région. Le but est d'augmenter le nombre d'Etats couverts dans les années à venir, en fonction de la transparence dont font preuve les Etats à cet égard.

Le faible nombre d'Etats capables de fournir des données publiques sur les saisies douanières d'armes illicites prive les tentatives d'éradication du problème d'une information essentielle.

Par ailleurs, le débat des prochaines années sera étendu aux saisies policières. Si nous nous intéressons au trafic international, il est logique de débiter par les saisies douanières; même si les saisies douanières seules donnent une image faussement limitée du commerce illicite. Une image plus exhaustive de l'ampleur du trafic (y compris ses ramifications internationales) devrait donc inclure les saisies policières, qui sont généralement plus importantes que les saisies douanières. La proportion de saisies policières par rapport aux saisies douanières est illustrée (certes de manière extrême) par le pourcentage de saisies aux frontières dans l'ensemble des saisies policières opérées au Kosovo de mi-2000 à la fin de 2002: seul 0,8% des saisies d'armes légères effectuées par la Mission administrative intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) a eu lieu aux frontières (Khakee et Florquin, 2003, p. 65). Une autre illustration nous provient de Bulgarie, où entre janvier 2002 et août 2003, les douanes ont saisi un total de 107 armes légères, alors que la police a saisi 604 armes légères en un an (2001) (Center for the Study of Democracy/Saferworld, 2004, p. 46). Néanmoins, les données sur les saisies policières sont également incomplètes. Il est important de souligner que si les saisies douanières et policières couvrent relativement bien le marché noir, aucune d'elles ne fait main basse sur les transactions au marché gris financées par les États. Ces transactions au marché gris devront probablement être examinées au cas par cas à l'avenir.



Des fonctionnaires et des policiers exposent des armes confisquées à Giessen, en Allemagne.

© Kai Pfaffenbach/Reuters

Le tableau 4.4 tend à suggérer que les saisies d'armes légères aux frontières étaient globalement assez peu importantes dans notre échantillon de 1999-2003. Les raisons peuvent diverger d'un Etat à l'autre. Les douanes suédoises constatent qu'«il n'existe aucun élément indiquant que la Suède est la cible d'une contrebande [d'armes légères et de petit calibre] à grande échelle»³⁰; le problème du commerce illicite en Suède est de nature différente «vu qu'il y a tout lieu de croire que, pour ce qui regarde la Suède, ce sont essentiellement les armes qui ont été importées légalement qui finissent par alimenter le marché illégal». Une explication semblable pourrait être donnée pour d'autres Etats qui, comme la Suède, n'ont enregistré qu'un faible nombre de saisies douanières. Toutefois, dans certains Etats, la faiblesse des saisies semblerait refléter surtout le niveau de qualité des contrôles frontaliers. Par exemple, les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont saisi que peu d'armes le long de leurs frontières ces dernières années. Selon un rapport commandité par le PNUD, cela ne signifie pas que les niveaux de trafic y soient faibles; en revanche, cela montre d'insuffisance des contrôles et des confiscations» d'armes légères et de petit calibre opérés, en particulier par les Services de frontière de l'Etat de Bosnie-Herzégovine (Paes, Risser et Pietz, 2004, p. 31).

Le tableau 4.4 montre également de grands écarts dans les quantités d'armes légères saisies aux postes-frontière d'Australie, du Canada et des pays européens examinés. Le Canada a enregistré les quantités d'armes saisies les plus élevées en nombre absolu et par tête d'habitant: en réalité, le Canada semble être une

exception dans cet échantillon de pays. La raison est qu'un grand nombre de saisies «ont été effectuées auprès de voyageurs américains qui transportaient des armes soi-disant pour leur protection personnelle» (Agence des services frontaliers du Canada, 2004a, p. 1). Plus de 80% des armes ont été saisies aux postes-frontière autoroutiers (Agence des services frontaliers du Canada, 2004, p. 1).

Tableau 4.4 Trafic d'armes légères déclaré (nombre total d'armes saisies par les douanes), dans les Etats européens et autres pays industrialisés interrogés

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	Total	Principale origine/destination
Allemagne*	218	117	121	58	63	577	La Suisse est le principal pays d'origine, suivi de la France.
Australie	n/d	347	622	165	121	1.255 (4 ans)	Les informations isolées tendent à suggérer que les Etats-Unis constituent le pays d'origine le plus courant.
Canada	1.336	1.170	1.136	796	1.221	5.659	Les Etats-Unis représentent le principal pays d'origine, en particulier les marchés américains secondaires (expositions d'armes, marchés aux puces, ventes privées).
Pologne	8	251	44	25	15	346	La Slovaquie (pays d'origine de plus de 70 % des armes saisies), l'Ukraine (pays d'origine d'environ 8 % des armes).
Roumanie	17	4	14	4	5	44	n/d
Royaume-Uni**	240	641	261	637	280	2.059	n/d.
Suède	29	20	22	33	14	118	Augmentation du nombre d'armes en provenance des Balkans et, dans une moindre mesure, de l'ex-Union soviétique, en particulier des pays baltes.
Total							10.059

Remarque: les chiffres portent sur les armes légères et de petit calibre sans leurs munitions.

* Pour l'Allemagne, seules les saisies aux frontières ont été prises en considération (les douanes allemandes peuvent agir sur une plus grande partie du territoire national que les autorités douanières de nombreux autres pays).

** L'exercice financier au Royaume-Uni court du 1er avril au 31 mars. Par conséquent, les données de 1999 portent sur des informations datant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Source: Australie, correspondance avec Bill Ross, Directeur des Evaluations et analyse, Section Identification des risques et renseignement, Service douaniers australiens; Canada, Agence des services frontaliers du Canada (2004b); Allemagne, correspondance avec Marcel de la Haye, ministère des Affaires étrangères allemand, département de la police de sécurité, ministère des Affaires étrangères, Pologne, le 6 août; Roumanie, correspondance avec Radu Horumb, Directeur, Bureau pour la non-prolifération, ministère des Affaires étrangères, le 22 septembre 2004; Suède, correspondance avec Mats Barregren, Conseiller spécial, Responsable du Bureau des douanes suédoises, le 28 septembre 2004; Royaume-Uni, correspondance avec Barbara Bernard, Equipe des restrictions et des sanctions, HM Customs & Excise, le 28 juin et le 19 juillet 2004.

Les armes légères de contrebande ont parfois des origines surprenantes. Les rapports suédois faisant état d'une augmentation du commerce d'armes illicites en provenance des Balkans, et dans une moindre mesure de l'ex-Union soviétique, confortent les hypothèses communément admises. Le fait que les Etats-Unis soient la principale source des tentatives d'importations illégales non commerciales d'armes saisies par les douanes australiennes (principalement expédiées par colis postal) entre 1999 et 2003 est peut-être moins banal, vu que l'Australie est géographiquement plus proche des plaques tournantes du trafic dans le sud-est asiatique. De même, bien que la Pologne ait considérablement renforcé ses frontières avec la Fédération de Russie (Kaliningrad), la Biélorussie et l'Ukraine avant de devenir membre de l'Union européenne (UE) en 2004 (Ministère polonais de l'Intérieur et de l'administration, 2000), la plupart des armes légères saisies par les douanes polonaises provenaient d'un autre pays candidat à l'UE, la Slovaquie. Entre 1999 et 2003, l'Allemagne a saisi plus d'armes aux frontières avec la France et la Suisse que le long de ses frontières plus étroitement surveillées avec la République tchèque et la Pologne³¹.

Ce phénomène s'explique probablement par le fait que la coopération douanière est mieux développée entre des pays tels que la Pologne et la Slovaquie et entre l'Allemagne, la France et la Suisse qu'entre ces pays et leurs voisins de l'Est (Busch, 1998).

Le trafic d'armes de poing est plus intense que celui d'autres types d'armes légères. Une comparaison entre les tableaux 4.4 et 4.5 montre que, d'une manière générale, environ 60% de l'ensemble des saisies déclarées d'armes à feu concernaient des armes de poing, allant d'environ 45% en Australie et en Allemagne, jusqu'à près de 80% en Roumanie.

Tableau 4.5 Trafic international déclaré d'armes de poing (nombre d'armes de poing saisies par les douanes) par les Etats européens et les pays anglo-saxons industrialisés interrogés

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Allemagne	73	85	37	30	31	256
Australie	n/d	170	232	97	55	554
Canada	1.025	874	826	590	454	3.769
Pologne	1	195	17	4	5	225
Roumanie	15	4	9	3	4	35
Royaume-Uni*	83	417	167	305	127	1.099
Suède	22	10	20	21	6	79
Total:						6.017

Remarque: les chiffres ne comprennent pas les pistolets à air comprimé ou à gaz.
 ** L'exercice financier au Royaume-Uni court du 1er avril au 31 mars. Par conséquent, les données de 1999 portent sur des informations datant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.
 Source: Australie, correspondance avec Bill Ross, Directeur des Evaluations et analyse, Section Identification des risques et renseignement, Service douaniers australiens; Canada, Agence des services frontaliers du Canada (2004b); Allemagne, correspondance avec Marcel de la Haye, ministère des Affaires étrangères allemand, département du Désarmement et du contrôle des armes, le 19 octobre 2004; Pologne, correspondance avec Robert Kupiecki, Directeur, département de la police de sécurité, ministère des Affaires étrangères, Pologne, le 6 août; Roumanie, correspondance avec Radu Horumb, Directeur, Bureau pour la non-prolifération, ministère des Affaires étrangères, le 22 septembre 2004; Suède, correspondance avec Mats Barregren, Conseiller spécial, Responsable du Bureau des douanes suédoises, le 28 septembre 2004; Royaume-Uni, correspondance avec Barbara Bernard, Equipe des restrictions et des sanctions, HM Customs & Excise, le 28 juin et le 19 juillet 2004.

Selon notre échantillon restreint, le trafic transfrontalier implique généralement de petites quantités, souvent une seule arme par saisie. Ceci peut s'expliquer par le fait que le commerce international illicite d'armes légères vers les pays européens dessert généralement la demande en armes émanant de criminels qui passent eux-mêmes les armes en contrebande. Cela suggère également que les profits issus du trafic d'armes légères sont minimes. Les douanes suédoises constatent que «pratiquement toutes les saisies ont été opérées sur une personne, liée à un criminel ou à une organisation criminelle, qui ne transportait qu'une ou deux armes. Au cours des cinq dernières années, 118 armes ont été saisies à 96 occasions, ce qui donne une moyenne de 1,2 arme par occasion»³². Les chiffres des douanes canadiennes indiquent un grand nombre de petites saisies et un très petit nombre de saisies d'envergure; les autorités canadiennes notent que «les grandes saisies d'armes à feu (à savoir plus de trois pièces) sont rares» (Agence des services frontaliers du Canada, 2004a, p. 1). En l'occurrence, le lien avec d'autres types d'activités criminelles est plus faible, vu que la majorité des armes qui traversent les frontières appartiennent à des Américains qui ignorent les lois canadiennes. Sur les cinq ans couverts, une seule saisie d'envergure a été signalée: 497 carabines semi-automatiques passées en contrebande dans un conteneur maritime originaire de la Fédération de Russie ont été saisies au Port de Montréal (Agence des services frontaliers du Canada, 2004a, p. 2). Une étude détaillée parvient à une conclusion similaire à propos des Pays-Bas (Spapens et Bruinsma, 2004, chap. 6). Ces données offrent donc une première indication imparfaite de l'ampleur relative du trafic à petite échelle en Europe, en Australie et au Canada.

CONCLUSION

Ce chapitre tente de brosser un tableau précis des tendances récentes enregistrées dans le commerce des armes légères et de petit calibre, ainsi que des munitions et des pièces détachées. Entre 2001 et 2002 (la dernière année pour laquelle nous disposons de données), ce commerce est resté relativement stable, à la fois en termes de valeurs exportées et de modèles d'échange. Mis à part quelques exceptions, les grands importateurs et exportateurs étaient en 2002 les mêmes qu'en 2001. Quelques fluctuations ont été constatées parmi les grands importateurs, sans doute parce que certains pays ont réalisé certaines grandes acquisitions

et que d'autres ont lancé le processus d'achat d'armes légères et de petit calibre pour leurs forces militaires et policières. Les tableaux des grands importateurs et exportateurs montrent que les pays occidentaux commercent souvent entre eux, mais aussi qu'il existe quelques exceptions notoires à ce modèle. Les exportateurs non occidentaux exportent souvent vers une variété de pays destinataires. Les tableaux indiquent également l'importance des transferts de munitions de petit calibre dans le commerce global des armes légères et de petit calibre.

Le chapitre fournit une actualisation du Baromètre de la transparence du commerce d'armes légères. Le Baromètre repose sur les informations publiées par les pays exportateurs sous la forme de rapports nationaux sur les exportations d'armes et les données douanières (qui alimentent la base de données Comtrade). En général, une meilleure transparence sur les exportations d'armes légères est essentielle pour mieux comprendre le commerce de ces mêmes armes. Il est fondamental que les rapports nationaux distinguent clairement les armes légères et petit calibre ainsi que leurs munitions et pièces des autres types d'armes. En outre, une meilleure transparence s'impose à l'égard des utilisateurs finaux et des transactions de gouvernement à gouvernement. Les rapports pourraient également être communiqués plus rapidement.

Enfin, le chapitre tente d'examiner de manière plus systématique certains segments du commerce illicite des armes légères. Cette première ébauche d'une analyse plus systématique porte sur les saisies douanières et, au vu des données limitées disponibles, elle est géographiquement concentrée sur l'Europe et quelques autres pays. Bien qu'on puisse tirer quelques conclusions préliminaires – par exemple sur l'importance du commerce illicite à petite échelle et le trafic transfrontalier des armes de poing – on constate avant tout que les Etats publient très peu d'informations sur les saisies douanières d'armes légères illicites. Ceci est d'autant plus surprenant que le trafic illicite international se trouve au centre des efforts intergouvernementaux visant à remédier au problème des armes légères.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
DAD	Département des affaires de désarmement des Nations unies
EUR	Euro
GAO	Government Accountability Office des Etats-Unis
LM	Liste de munitions de l'Arrangement de Wassenaar
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo
NISAT	Initiative norvégienne sur les transferts d'armes légères
NOK	Couronne norvégienne
OMC	Organisation mondiale du commerce
PMD	Pays les moins développés
RAS	Région administrative spéciale
RPG	Lance-grenades propulsées par fusée
SEK	Couronne suédoise
SFE	Service de frontière de l'Etat (Bosnie-Herzégovine)
SH	Système harmonisé
UE	Union européenne
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

NOTES

- ¹ Dans ce chapitre, le terme «commerce» fait référence au commerce international, à savoir les importations et exportations par opposition aux transferts intra-étatiques, qui se consomment à l'intérieur d'un seul territoire national.
- ² Les pièces d'armement sont au cœur d'une controverse grandissante, selon laquelle certains experts affirment que le contrôle sur les pièces est moins rigoureux que sur les armes finies (voir, par exemple, Control Arms, 2004).
- ³ Les munitions d'armes légères sont reprises dans une catégorie de données douanières qui comprend également les munitions pour les grands systèmes d'armes conventionnelles.
- ⁴ Pour plus de détails sur les méthodes de calcul, voir Marsh (à paraître).
- ⁵ Les unions douanières, telles que celle qui réunit le Lichtenstein et la Suisse et celle qui réunit Monaco et la France, communiquent des rapports conjoints à Comtrade. En revanche, une poignée d'États individuels, répartis sur plusieurs territoires douaniers, fournissent des rapports séparés, principalement en raison d'un héritage colonial (par exemple, la région administrative spéciale de Macao-Chine (RAS) et de Hong-Kong-Chine). Il s'agit là toutefois d'exceptions qui n'affectent guère notre compréhension du commerce mondial des armes légères.
- ⁶ Pour les codes exacts utilisés, voir les notes des tableaux 4.1 et 4.2.
- ⁷ D'où notre supposition que le commerce des armes légères et de petit calibre de type militaire est sous-estimé.
- ⁸ Pour de plus amples détails, voir Marsh (à paraître).
- ⁹ L'annexe peut être consultée sur le site Internet de Small Arms Survey sur [http://www.smallarmssurvey.org/Yearbook%202004/04%20Transfers%20Annexes%20\(Web\).pdf](http://www.smallarmssurvey.org/Yearbook%202004/04%20Transfers%20Annexes%20(Web).pdf).
- ¹⁰ Il s'agit de: LM 2 (fusils, obusiers, canons, mortiers, armes antichars, lance-fusées, lance-flammes militaires, fusils sans recul, etc. d'un calibre supérieur à 12,7 mm); LM3 (munitions pour LM1, LM2 et LM12 – la LM12 comprenant les systèmes d'armement à énergie cinétique à haute vitesse et l'équipement connexe) et la LM 4 (bombes, torpilles, roquettes, grenades, missiles, etc.). Vu qu'aucune de ces catégories n'impose de limites supérieures au calibre, elles mélangent les armes légères et de petit calibre aux armes et munitions plus puissantes (pour de plus amples détails, voir l'Arrangement de Wassenaar, 2004).
- ¹¹ Voir également Small Arms Survey (2004, p. 101) pour d'autres explications éventuelles des écarts figurant dans les rapports.
- ¹² En 2002, le Brésil a déclaré des exportations d'armes vers la Malaisie, pour une valeur totale de 117,6 millions USD. La taille anormale de ces transactions déclarées, ainsi que les rapports de presse corroborant la vente d'un système de missile sophistiqué au gouvernement malais, tendent à suggérer que ces exportations ne concernaient pas des armes légères. Par conséquent, nous ne les avons pas incluses dans nos calculs. Il se peut que le Brésil enregistre ses exportations d'armes à feu de manière peu orthodoxe, répertorient ses exportations de pistolets et revolvers sous la catégorie douanière «autres fusils de sport, de chasse ou de tir sur cibles». Si tel est le cas, comme les premières recherches de Dreyfus et Lessing (2003) semblent le suggérer, les chiffres ci-dessus surestiment le commerce actuel.
- ¹³ Le rapport norvégien déclarant des exportations d'armes vers Israël pour une valeur supérieure à 6 millions NOK (0,8 millions USD) en 2002 (ce qui, s'il avait été correct, aurait fait de la Norvège l'un des cinq principaux exportateurs déclarés vers ce pays) illustre la difficulté d'interpréter les données douanières. Ce rapport a causé une agitation prévisible en Norvège, un pays étroitement impliqué dans le processus de paix au Moyen-Orient. En fin de compte, il est apparu que ce chiffre faisait référence aux armes que la Norvège avait renvoyées à Israël après avoir été utilisées lors d'exercices d'entraînement en Norvège (Hoffmann, 2003). Dans un cas similaire, le ministère autrichien des Affaires étrangères a octroyé en 2002 une licence pour l'exportation temporaire de pièces, qui après «traitement extérieur» ont toutes été réimportées en Autriche (correspondance avec Andrea Ikc-Böhm, responsable de l'Unité de contrôle à l'exportation, le 11 janvier 2005).
- ¹⁴ Les stocks et les achats sont repris dans le rapport du Registre de l'ONU comme «Informations de référence».
- ¹⁵ Arabe, chinois, anglais, français, russe ou espagnol.
- ¹⁶ Toutefois, certains États, comme l'Italie et le Portugal, obtiennent ce score maximum parce qu'ils fournissent des données douanières à Comtrade, qui est en anglais: leurs rapports nationaux sur les exportations d'armes sont disponibles respectivement exclusivement en italien et en portugais.
- ¹⁷ Il convient de ne pas exagérer le rôle des refus dans l'interprétation de l'application des lois stratégiques sur les exportations. Comme le constate Björn Hagelin du SIPRI (que je remercie d'avoir souligné ce point), dans la plupart des pays, les livraisons d'armes sont toujours officiellement considérées comme des exceptions à la règle générale (qui consiste à interdire les exportations de produits de défense), et nécessitent dès lors des licences gouvernementales. Au lieu de signaler les refus, qui en principe constituent la décision «normale», les gouvernements devraient communiquer dans chaque cas individuel les raisons qui ont motivé l'acceptation d'une livraison.
- ¹⁸ Pour une critique du rapport d'exportation britannique, voir Isbister et Kirkham (2005). Une critique similaire du rapport allemand est publiée chaque année par la Gemeinsame Konferenz Kirche und Entwicklung (GKKE, Conférence commune Église-développement).
- ¹⁹ La Belgique n'a plus publié de rapport national sur les exportations d'armes depuis 2002, après la régionalisation du contrôle à l'exportation en septembre 2003 (pour plus de détails, voir Wallonie, 2004, p. 3-12). Cela signifie que chaque région belge établit en principe un rapport séparé sur ses exportations d'armes. Les périodes couvertes par les rapports, les statistiques fournies, etc. divergeaient dans les premiers rapports trimestriels de la Wallonie et de la Flandre (depuis lors, seule la Flandre a publié des informations complémentaires). En outre, Bruxelles-Capitale, la troisième région, n'a publié aucun rapport d'exportation à ce jour. Ces pratiques de *reporting* divergentes rendent impossible toute évaluation de la transparence belge. Le résultat repose dès lors sur les rapports de données douanières uniquement.
- ²⁰ Le Canada obtient le maximum de points pour les livraisons, vu qu'il fait partie des rares pays qui communiquent à Comtrade des informations sur les quantités d'armes légères transférées.
- ²¹ La Chine obtient le maximum de points pour les livraisons, vu qu'elle fait partie des rares pays qui communiquent à Comtrade des informations sur les quantités d'armes légères transférées. Par conséquent, la Chine obtient un score total supérieur à celui qui lui serait octroyé autrement.
- ²² La France obtient un maximum de 4 points pour les livraisons, bien qu'il faille souligner que les livraisons de quantités (par opposition aux valeurs) sont fournies pour une période de quatre ans, au lieu d'annuellement (France, 2005, p. 67). La France fournit des détails sur les «prises de commandes», qui sont définies comme des «contrats signés et entrés en vigueur par le biais d'un premier acompte» (France, 2005, p. 54, notre traduction). Les prises de commandes n'équivalent pas à des licences et, par conséquent, aucun

- point n'a été octroyé aux colonnes relatives aux licences concédées et refusées.
- ²³ L'Allemagne a fourni plus d'informations détaillées sur les licences concédées et refusées aux principaux partenaires commerciaux et aux dits «pays tiers», à savoir les pays hors du cercle de l'UE, de l'OTAN et des pays équivalents OTAN (Australie, Japon, Nouvelle-Zélande et Suisse). Elle a néanmoins reçu la totalité des points pour les critères pertinents.
- ²⁴ Les Pays-Bas fournissent des informations inhabituelles – et utiles – sur les refus, y compris, comme mentionné dans le texte, concernant l'utilisateur final prévu. Néanmoins, ils ne fournissent aucune information sur les quantités ou la valeur des armes associées à ces licences refusées et obtiennent dès lors un score nul pour les licences refusées (ils obtiennent des points pour leurs informations sur les utilisateurs finaux dans la section «clarté»). Les Pays-Bas obtiennent le maximum de points pour les livraisons, vu qu'ils font partie des rares pays qui communiquent à Comtrade des informations sur les quantités d'armes légères transférées.
- ²⁵ L'Espagne communique son rapport sur les exportations d'armes légères et de petit calibre destiné à l'OSCE en annexe de son rapport sur les exportations d'armes. Le rapport contient des informations à la fois sur les licences concédées (volumes par pays et par type d'arme) et les livraisons effectives (également en termes de volumes par pays et par type d'arme). Il couvre uniquement les pays de l'OSCE, et donc un nombre très limité de transactions. C'est pourquoi, elle n'obtient qu'une partie des points pour les licences et les livraisons.
- D'autres Etats publient leurs rapports OSCE, mais séparément des rapports sur les exportations d'armes. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le Baromètre.
- ²⁶ Le Royaume-Uni communique les quantités d'armes légères autorisées à l'exportation par pays, mais pas pour tous les types de licences. Elle a néanmoins obtenu 2 points pour les licences concédées.
- ²⁷ Les Etats-Unis obtiennent le maximum de points pour les livraisons, vu qu'ils font partie des rares pays qui communiquent à Comtrade des informations sur les quantités d'armes légères transférées.
- ²⁸ Dans ce chapitre, les termes de commerce «illégal» ou «illicite», «trafic» et «contrebande» sont utilisés de manière interchangeable.
- ²⁹ Les transactions au marché noir sont définies comme des transactions réalisées sans le consentement ou le contrôle du gouvernement officiel. Il est vraisemblable que ces transactions courent généralement le risque d'être interceptées par les autorités douanières. En revanche, les autorités douanières seront rarement capables de mettre fin aux transferts illicites au marché gris, vu que les gouvernements ou leurs agents transfèrent des armes en exploitant les failles ou en contournant les lois et réglementations nationales ou internationales.
- ³⁰ Correspondance avec Mats Barregren, conseiller spécial, responsable du Bureau des douanes suédoises, le 28 septembre 2004.
- ³¹ Sur la question de la densité des contrôles à la frontière allemande, voir Andreas (2000, p. 118).
- ³² Correspondance avec Mats Barregren, conseiller spécial, responsable du Bureau des douanes suédoises, le 28 septembre 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- Afrique du Sud. 2003. *South African Export Statistics for Conventional Arms 2000-2002*. Pretoria: Directorate Conventional Arms Control.
<http://www.mil.za/SecretaryforDefence/ConventionalArmsControl/NCACC2002/000102p.pdf>.
- Agence des services frontaliers du Canada. 2004a. «Armes à feu». Obtenu par correspondance avec Michael Crichton, directeur, section de l'analyse des renseignements, division de la contrebande, du renseignement et des enquêtes des douanes, Canada. Le 10 août 2004.
- . 2004b. Sélection de rapports de saisies de marchandises extraite du *Système intégré d'exécution des douanes*. Obtenu par correspondance avec Michael Crichton, directeur, section de l'analyse du renseignement, division de la contrebande, du renseignement et des enquêtes des douanes, Canada. Le 10 août 2004.
- Allemagne. 2004. *Bericht der Bundesregierung über ihre Exportpolitik für konventionelle Rüstungsgüter im Jahre 2003 (Rüstungsexportbericht 2003)*. Berlin: Bundestag. Décembre.
- Andreas, Peter. 2000. *Border Games: Policing the US-Mexico Divide*. Ithaca et Londres: Cornell University.
- Arrangement de Wassenaar. 2004. Liste de munitions. [http://www.wassenaar.org/list/WA-LIST%20\(04\)%201%20ML.doc](http://www.wassenaar.org/list/WA-LIST%20(04)%201%20ML.doc).
- Australie. Ministère de la Défense. 2003. *Annual Report: Exports of Defence and Strategic Goods from Australia 2001/2002*. Canberra: Defence Trade Control and Compliance, Industry Division. Février. Consulté en mars 2005. <http://www.smallarmsurvey.org/resources/Export%20Reports/Australia2001-2002.pdf>.
- Belgique. 2003. *Rapport du gouvernement au Parlement sur l'application de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire, et de la technologie y afférente. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002*. Bruxelles. Juillet.
- Busch, Heiner. 1998. «Anschluß ans Europa der Polizeien: Die Schweiz und Schengen.» *Bürgerrechte & Polizei/CILIP* 59 (1/98). Consulté en mars 2005. <http://www.cilip.de/ausgabe/59/anschluss.htm>.
- Canada. 2004. *Exportation de marchandises militaires du Canada: Rapport annuel 2002*. Ottawa: Département des Affaires étrangères et du commerce international/Division des contrôles à l'exportation de la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation. Consulté en mars 2005. <http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/eicb/military/millexport02-en.asp>.
- CASST (Center for Analysis of Strategies and Technologies). 2003. *Russia's Exports of SALW*. Document de travail. Genève: Small Arms Survey.

- CCI (Centre du commerce international). 2003a. *Reliability of Trade Statistics: Indicators of Consistency between Trade Figures Reported by Countries and their Corresponding Mirror Estimates, Explanatory Notes, 2001 Data*. Genève: CNUCED/OMC/Centre du commerce international, section analyse de marché. Consulté en mars 2005. <http://www.intracen.org/countries/structural03/reliability.pdf>.
- . 2003b. «International Merchandise Trade Statistics National Compilation and Reporting Practices.» Genève: CNUCED/OMC. Consulté en mars 2005. <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/mr/rfReportersList.aspx>. Sélectionner «Trade Compilation».
- . n.d. «Technical notes on trade data.» Genève: CNUCED/OMC. Consulté en mars 2005. <http://www.intracen.org/countries/metadata00/technote.htm>.
- Center for the Study of Democracy/Saferworld. 2004. *Weapons Under Scrutiny: Implementing Arms Export Controls and Combating Small Arms Proliferation in Bulgaria*. Sofia: Center for the Study of Democracy/Saferworld. Consulté en mars 2005. <http://www.csd.bg/fileSrc.php?id=405>.
- Control Arms. 2004. *Lock Stock and Barrel: How British Arms Components Add up to Deadly Weapons*. Londres: Amnesty International, IANSA et Oxfam. Février. Consulté en mars 2005. http://www.controlarms.org/documents/lock_stock_barrel.pdf.
- Dreyfus, Pablo et Benjamin Lessing. 2003. «Production and Exports of Small Arms and Light Weapons and Ammunition in South America and Mexico.» Document d'information (non publié). Genève: Small Arms Survey.
- Espagne. Ministère de l'Industrie, du tourisme et du commerce. 2003. *Informe sobre las estadísticas españolas de exportación de material de defensa y de doble uso*. Madrid: Subdirección general de comercio Exterior de material de defensa y de doble uso.
- . 2004. *Informe sobre las estadísticas españolas de exportación de material de defensa y de doble uso (2003)*. Madrid: Subdirección general de comercio exterior de material de defensa y de doble uso.
- Etats-Unis. 2004. *Fiscal Year 2003 Section 655 Report*. Washington, DC: Département d'Etat/département de la Défense.
- Finlande. 2003. *Annual Report According to the EU Code of Conduct on Arms Exports: National Report of Finland for 2002*. Helsinki: ministère de la Défense.
- . 2004. *Annual Report According to the EU Code of Conduct on Arms Exports: National Report of Finland for 2003*. Helsinki: ministère de la Défense.
- France. 2005. *Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France en 2002 et 2003*. Paris: ministère de la Défense. Consulté en mars 2005. http://www.defense.gouv.fr/sites/defense/actualites_et_dossiers/rapport_sur_les_exportations_darmement_en_2002_et_2003.
- GAO (Government Accountability Office). 2005. «State Department Needs to Resolve Data Reliability Problems that Led to Inaccurate Reporting to Congress on Foreign Arms Sales.» Washington, DC: GAO. Le 28 janvier. Consulté en mars 2005. <http://www.gao.gov/new.items/d05156r.pdf>.
- The Hindu* (Madras). 2004. «Home Ministry Rebutts Charges in AK-47 Purchase.» Le 4 avril.
- Hoffmann, Kristin. 2003. «Sendte våpen til Israel etter øvelse i Norge.» *Nationen* (Oslo). Le 21 juin. Consulté en janvier 2005. <http://www.nationen.no/incoming/article696286.ece>.
- India Express Bureau. 2004. «Cong Accuses Home Ministry of Importing 'Inferior' AK-47 Rifles.» Le 4 avril. Consulté en mars 2005. <http://www.indiaexpress.com/news/national/20040404-1.html>.
- India News Online. 2004. «Controversy over Indian Rifles for Nepal.» Le 2 août. Consulté en mars 2005. <http://news.indiamart.com/news-analysis/controversy-over-ind-6919.html>.
- Isbister, Roy et Elizabeth Kirkham. 2005. *An Independent Audit of the UK Government Reports on Strategic Export Controls for 2003 and the First Half of 2004*. Londres: Saferworld. Janvier. Consulté en mars 2005. <http://www.saferworld.co.uk/publications/Audit%202003and4/1%20Audit%20Prelims.pdf>.
- Italie. 2004. *Relazione sulle operazioni autorizzate e svolte per il controllo dell'esportazione, importazione e transito dei materiali di armamento nonché dell'esportazione e del transito dei prodotti ad alta tecnologia (anno 2003)*. Rome: Camera dei deputati.
- Khakee, Anna et Nicolas Florquin. 2003. *Kosovo and the Gun: A Baseline Assessment of Small Arms and Light Weapons in Kosovo*. Small Arms Survey Special Report. Genève: Small Arms Survey et PNUD. Juin. Consulté en mars 2005. <http://www.smallarmssurvey.org/SReports/Special%20Report%20Kosovo.pdf>.
- Marsh, Nicolas. Disponible. «Agglomerating Comtrade Customs Data». Document d'information du NISAT. Oslo: NISAT.
- Nations unies, Assemblée générale. 2001. *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions complétant la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole sur les Armes à feu des Nations unies)*. Adopté le 31 mai. Reproduit dans le document des Nations unies A/RES/55/255 du 8 juin. Consulté en avril 2005. http://www.undcp.org/pdf/crime/a_res_55/255e.pdf
- Nations unies, Comtrade. 2004. Base de données des Nations unies sur les statistiques du commerce de matières premières, département des Affaires économiques et sociales/division Statistiques. Consulté en avril 2005. <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/>.
- Nicholson, Alex. 2004. «Cheap Imports Outgun Kalashnikov Sales.» Associated Press. Le 28 juillet.
- NISAT (Initiative norvégienne sur les transferts d'armes légères). 2005. *Calculations from the NISAT Database on Authorized Small Arms Transfers*. Document de travail. Genève: Small Arms Survey.

- Norvège. 2003. *Eksporten av forsvarsmateriell i 2002*. Oslo: ministère des Affaires étrangères. Consulté en mars 2005. <http://odin.dep.no/ud/norsk/publ/stmeld/032001-040026/index-hov006-b-n-a.html>.
- . 2004. *Eksport av forsvarsmateriell fra Norge i 2003, eksportkontrol og internasjonalt ikke-spredningssamarbeid*. Oslo: ministère des Affaires étrangères.
- Paes, Wolf-Christian, Hans Risser et Tobias Pietz. 2004. *Small Arms and Light Weapons Survey (SAS) Bosnia and Herzegovina*. Bonn/Sarajevo: BICC/PNUD. <http://www.seesac.org/reports/SALW%20Survey%20BiH.pdf>.
- PakistanDefence.com. 2004. «US May Buy Small Arms from Pakistan to Support its Iraq and Afghan Operations.» Le 19 juillet. Consulté en mars 2005. <http://www.pakistaniddefence.com/news/MonthlyNewsArchive/2004/July2004.htm>.
- Pays-Bas. 2004. *The Netherlands Arms Export Policy in 2003*. La Haye: ministère des Affaires économique et ministère des Affaires étrangères. <http://www.antenna.nl/amokmar/pdf/ArmsExports2003.pdf>.
- Pologne. Ministère de l'Intérieur et de l'administration. 2000. *Strategy of Integrated Border Management*. Varsovie: département de l'Intégration européenne et de la coopération internationale (ministère de l'Intérieur).
- Portugal. 2004. Anuário Estatístico da Defesa Nacional – 2002. Lisbonne: ministère de la Défense. Consulté en avril 2005. <http://www.mdn.gov.pt/Publicacoes/anuario2002.htm>.
- Roumanie. 2004. *Raport Privind Controlul Exporturilor de arme in anul 2002*. Bucarest: Agence nationale pour le contrôle à l'exportation. Consulté en mars 2005. www.ancex.ro.
- République tchèque. 2004. *Export Controls in the Czech Republic in 2003: Controls of Transfers of Military Equipment, Production, Export and Import of Small Arms and Light Weapons*. Prague: ministère des Affaires étrangères.
- Royaume-Uni. 2004. *United Kingdom Strategic Export Controls Annual Report 2003*. Londres: Foreign and Commonwealth Office.
- . 2005. *Strategic Export Controls: Quarterly Report, July-September 2004*. Londres: Foreign and Commonwealth Office. Consulté en mars 2005. <http://www.fco.gov.uk/Files/kfile/strategicexportcontrolsjulsep2004.pdf>.
- Singh Khadka, Navin. 2004. «Indian Handshake: After Years of Decline, Indian Development Assistance to Nepal is Increasing Again.» *Nepali Times* (Kathmandu). Du 13 au 19 août. Consulté en mars 2005. <http://www.nepalitimes.com/issue209/economy.htm>.
- Small Arms Survey. 2002. *Annuaire sur les armes légères 2002: Evaluer le coût humain*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2003. *Annuaire sur les armes légères 2003: Impasse sur le développement*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2004. *Annuaire sur les armes légères: Droits en péril*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- Spapens, A.C. et M.Y. Bruinsma. 2004. *Illegale vuurwapens in Nederland: smokkel en handel*. Tilburg: IVA.
- Suède. 2003. *Report on Sweden's Export Control Policy and Exports of Military Equipment in 2002*. Stockholm: ministère des Affaires étrangères. Le 13 mars.
- . 2004. *Strategic Export Controls in 2003–Military Equipment and Dual-Use Goods*. Stockholm: ministère des Affaires étrangères. Mars. Consulté en mars 2005. <http://www.regeringen.se/content/1/c6/01/23/26/679300c4.pdf>.
- Suisse. 2003. *Ausfuhr von Kriegsmaterial im Jahr 2002*. Berne: Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).
- . 2005. *Ausfuhr von Kriegsmaterial im Jahr 2004*. Berne: (SECO).
- Wallonie. 2004. «Rapport au Parlement wallon sur l'application de la loi du 05 août 1991, modifiée par les lois du 25 et du 26 mars 2003 relatives à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire, et de la technologie y afférente, du 1^{er} septembre 2003 au 31 décembre 2003.»
- Wezeman, Siemon T. 2003. *The Future of the United Nations Register of Conventional Arms*. Document de politique générale du SIPRI n° 4. Stockholm: SIPRI. Août. <http://editors.sipri.se/pubs/UNROCA.pdf>

REMERCIEMENTS

Principale auteure
Anna Khakee

Autres collaborateurs

Nicolas Marsh, NISAT, Tamar Gabelnick, Elli Kytömäki, Stéphanie Pézard et Ruxandra Stoicescu